



## S.M le Roi félicite le Président sénégalais à l'occasion de la fête nationale de son pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Président de la République du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain réitère à M. Sall et au peuple sénégalais, en Son nom et au nom du peuple marocain, l'expression de Sa profonde amitié et de Sa considération.

SM le Roi forme également des souhaits de bonheur pour le peuple sénégalais et rend hommage aux efforts que le président Sall ne cesse de déployer pour sa prospérité.

"Unis par de profonds liens séculaires de fraternité, le Royaume du Maroc et la République du Sénégal offrent un excellent modèle de coopération sud-sud dynamique et pérenne", écrit le Souverain, renouvelant Sa constante disposition à œuvrer, avec le président sénégalais, afin de porter le partenariat stratégique entre les deux pays à un niveau supérieur. SM le Roi a tenu aussi à assurer M. Sall de Son soutien aux actions réalisées dans le cadre de son leadership institutionnel régional et à saluer son engagement en faveur d'une Afrique unie, forte et prospère.

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9889

Mercredi 5 Avril 2023

## Campagne anti-mariage mixte sur fond de rumeurs infondées

*Nasser Bourita prône plus d'efficacité dans le traitement des demandes de visas concernant les étrangers mariés à des Marocaines*

La femme au centre des préoccupations de l'USFP



Page 2

Le FMI approuve un accord de ligne de crédit modulable en faveur du Maroc



Page 8

Le derby à l'affiche de la 21<sup>ème</sup> manche de la Botola



Page 32



Page 3

# La femme au centre des préoccupations de l'USFP

*Opérationnaliser les dispositions de la Constitution de 2011, produire des lectures éclairées de notre patrimoine religieux et culturel, consolider les valeurs de modernité intellectuelle et politique et veiller sur l'autonomisation économique des femmes*



Le 19 mars à Kelaa des Sraghna sous le thème «Mobilisons-nous tous pour une équité territoriale et un développement local», le 4ème congrès provincial a constitué une opportunité pour faire valoir le rôle de la femme dans la sphère politique, qui a été traduit par la désignation d'une femme à la tête de son comité préparatoire. La présence féminine a été marquante, les deux tiers des participants étaient des femmes, ce qui dénote de leur intérêt et leur engagement de plus en plus prononcés vis-à-vis de la politique.

Le Premier secrétaire du parti a saisi l'occasion pour souligner l'importance du rôle joué par les femmes dans les centres de prise de décisions et la confiance qu'elles détiennent désormais. La femme marocaine a su imposer, en l'espace de quelques années, sa présence dans les hautes sphères de l'Etat, des finances, de l'économie. Elle est parvenue, progressivement, à assurer sa participation effective à la chose publique.

En dépit des progrès réalisés, Driss Lachgar a affirmé qu'il reste beaucoup de défis à relever, en indiquant qu'un pays comme le Maroc ne peut progresser si une partie de sa population est paralysée. Un pays qui a une femme à la tête de sa Cour des comptes, qui abrite nombre de femmes juges, d'avocates, d'ingénieures, de professeuses et bien d'autres, ce qui met en avant leur capacité et leurs compétences, ne peut accepter que le droit de garde et de tutelle soit tel qu'il est à l'état actuel.

Il a ajouté que «lorsque nous évoquons le droit de tutelle, nous constatons que les femmes sont toujours considérées comme des mineures, et lorsque nous exigeons de changer cette situation, le carton rouge nous est affiché, alors nous invitons en toute responsabilité les composantes du paysage politique, de l'opposition et de la majorité et le chef du gouvernement à ouvrir un véritable dialogue sur les questions qui préoccupent tous les citoyennes et citoyens».

Les propos du Premier secrétaire du parti s'inscrivent dans la continuité d'une série de luttes sans cesse au sujet des droits

des femmes au Maroc, qui ont toujours constitué une véritable préoccupation au sein de l'USFP au niveau intérieur mais aussi extérieur.

Les femmes itihadies ont constamment mené des batailles au profit de l'intérêt de la femme, ce qui a été prouvé par leur participation au côté du mouvement féministe (sur le plan politique et associatif) dans la réalisation d'énormes progrès, lesquels ont été consolidés sous le gouvernement d'Alternance dirigé par feu Abderrahmane El Youssoufi, et ensuite à travers la promulgation du Code de la famille en 2004 ayant consacré l'égalité juridique entre les hommes et les femmes, la co-responsabilité au sein du couple et l'accès de la femme à la majorité sociale. Ces acquis ont été renforcés par la suite à travers la parité et l'élimination de toute sorte de discrimination, stipulées par la Constitution de 2011.

L'USFP et l'Organisation des femmes itihadies (OFI) réitérent leur lutte pour les droits de la femme en mettant l'accent sur la nécessité de la révision de la Moudawana, du fait des nombreuses failles constatées au niveau de la justice au sein de la famille qui demeure loin du principe de l'équité, particulièrement pour les femmes et les enfants considérés comme les plus vulnérables aux

lacunes du texte actuel. L'amendement du Code de la famille est devenu ainsi une nécessité cruciale et urgente pour s'adapter aux différentes mutations économiques et sociales impliquant le changement des lois et textes révélant des contradictions ou des ambiguïtés de certaines de leurs dispositions, notamment entre autres, celles se rapportant à l'héritage, à la polygamie, au mariage des mineures et à l'extension du périmètre où l'avortement est autorisé, tout en ayant une lecture éclairée des textes religieux.

#### De nombreux défis à relever :

Les partis progressistes dont l'USFP et leurs organisations féminines ont plusieurs défis à relever, d'abord pour consolider les acquis et ensuite pour faire évoluer les droits de la femme au Maroc. D'ailleurs, le projet de société démocratique moderniste est confronté à un défi majeur, à la lumière de la marée conservatrice actuelle, qui constitue un défi culturel et idéologique obligeant les élites culturelles partisans et nationales en général à libérer le discours religieux de l'emploi politique d'une part, et des interprétations conservatrices et irrationnelles qui s'opposent aux valeurs universelles et humaines, d'autre part.

\* Le défi de la réconciliation politique, économique, sociale et culturelle en faveur des femmes ne peut être abordé en l'absence d'une véritable séparation entre la religion et la politique et la construction d'un Etat de droit pour la mise en œuvre d'une culture civique structurant les relations au sein de la société mais également la relation entre la société et l'Etat.

\* Le défi d'opérationnaliser les dispositions de la Constitution de 2011 de façon à garantir l'égalité des sexes dans tous les domaines sans réserve, et la suprématie des conventions internationales des droits de l'Homme et la reconnaissance de la primauté de ces droits de sorte qu'il ne soit pas permis d'invoquer des spécificités religieuses ou culturelles pour restreindre les droits humains des Marocains femmes et hommes.

\* Le défi de produire des lectures éclairées de notre patrimoine religieux et culturel afin de l'adapter à l'évolution de la société.

\* Le défi de consolider les valeurs de modernité intellectuelle et politique, notamment les valeurs de citoyenneté, de respect du pluralisme, de diversité et de différence, sans exclusion ni discrimination fondée sur l'appartenance sexuelle, ethnique ou sectaire.

\* Le défi d'autonomisation économique des femmes, considérée comme l'une des portes d'entrée fondamentales vers l'établissement de l'égalité homme-femme. D'ailleurs, ce champ s'inscrit dans la déclinaison des dispositions de la Constitution ayant placé l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes comme déterminant majeur et fondamental de la consolidation de l'Etat de droit.

Le parti de la Rose considère que la vision démocratique, moderniste et progressiste dont il est porteur permet de bâtir une société ouverte aux multiples potentialités sans discrimination. En ce sens, l'USFP est absolument conscient que cette société ne peut progresser sans une véritable intégration des femmes et sans la garantie d'une égalité homme-femme parfaite dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental.

Par Saloua El Jabri



# Campagne anti-mariage mixte sur fond de rumeurs infondées

*Nasser Bourita prône plus d'efficacité dans le traitement des demandes de visas concernant les étrangers mariés à des Marocaines*



**L**a rumeur enfle depuis peu sur les réseaux sociaux : Nasser Bourita aurait décidé de refuser d'exempter les étrangers des visas pour rejoindre leurs conjointes marocaines.

Toutefois, la réalité est autre. Il s'agit, en fait, de fake news propagées par certains internautes qui mènent une campagne contre le mariage mixte précisément des femmes marocaines.

## Fake news

En effet, Nasser Bourita a effectivement évoqué la question de la délivrance des visas aux étrangers mariés à des Marocaines, suite à une question écrite, déposée par Khalid Satte, représentant de l'UNTUM à la Chambre des conseillers, sur les difficultés rencontrées par ces époux notamment issus des pays arabes, pour rejoindre le Royaume. Et s'il a indiqué que cette question relève de la souveraineté de l'Etat, il a, cependant, déclaré dans sa réponse datée du 03 mars 2023 et dont Libé détient une copie, que son département œuvre d'arrache-pied, dans le cadre de ses prerogatives, pour accorder une attention et un intérêt exceptionnels à la facilitation et à l'accélération du traitement des demandes de visas concernant les étrangers mariés à des Marocaines et Marocaines, tout en prenant en compte la

nécessité de coordination habituelle avec les différents services sécuritaires concernés.

Contactant le parlementaire Khalid Satte, ce dernier nous a confirmé que certains internautes ont déformé les propos du ministre des Affaires étrangères. Il a même parlé d'une falsification. En effet, la réponse du ministre a été tronquée et on lui a attribué des propos qui ne sont pas les siens, à savoir son refus d'exempter les étrangers des visas pour rejoindre leurs conjointes marocaines.

## Discrimination

Comment peut-on expliquer cette déformation ? « Cette déformation est liée à un contexte très particulier : celui de la campagne menée il y a quelques mois, contre le mariage mixte, notamment des Marocaines », nous a indiqué Mohammed Zaoui, chercheur en sciences politiques. Et de rappeler : « Lors des derniers mois, plusieurs internautes ont lancé une vaste campagne en ligne qualifiée de "raciste", rejetant les femmes marocaines épousant des Africains subsahariens. Les partisans de ladite campagne, à travers un groupe Facebook appelé "Marocains contre l'installation des Africains subsahariens", ont appelé à la fin de ce type de mariage, au motif qu'il "menace la progéniture

marocaine", précisent-ils, appelant, à ce propos, les femmes marocaines à épouser leurs propres compatriotes ».

Notre interlocuteur nous a précisé que ces propos ont surgi de nouveau suite à une polémique déclenchée dans une vidéo d'une fille palestinienne, issue d'un mariage mixte entre une Marocaine et un Palestinien et lors de laquelle, elle a affiché son attachement à son pays natal. « Cette fois-ci, ils ne ciblent pas uniquement les maris subsahariens mais les étrangers, toutes nationalités confondues. Selon les adversaires des mariages mixtes, ces étrangers ne cherchent pas de relations de mariages longues et stables mais plutôt d'acquiescer la nationalité et de trouver du travail au Maroc », nous a-t-il indiqué. Et d'observer : « Le hic, c'est que ces assertions ne sont pas basées sur des données fiables mais plutôt se composent en grande partie d'anecdotes ou d'impressions. D'autant qu'elles ciblent les Marocaines et non les Marocains mariés à des étrangers ».

## Interdiction

Pour lui, il s'agit d'un faux débat qui cache un vrai problème, à savoir les difficultés rencontrées par certains couples mixtes à rentrer au Maroc. « Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. Il y a plusieurs années,

les maris syriens et par la suite les Yéménites et les Irakiens ont été interdits d'accéder au territoire national. A noter qu'il n'y avait pas eu de décision officielle mais plutôt des consignes implicites données aux services consulaires », nous a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Cette décision a été prise au vu du contexte de guerre dans la région et du risque terroriste. Mais à partir de 2018, ces services ont procédé à l'examen des dossiers de ces époux étrangers cas par cas ». Aujourd'hui, ce problème demeure et touche, selon Khalid Satte, les maris de nationalités égyptienne et libanaise. « Mais, aujourd'hui, le problème n'est pas lié à des questions sécuritaires mais plutôt à d'autres raisons juridiques et sociales. En effet, et depuis 2020, le Parquet général a exigé plus de rigueur dans le traitement des dossiers de mariages mixtes au vu de la hausse des affaires en relation avec le régime matrimonial et la succession.

## Unité de la famille

Sur un autre plan, notre source estime que le ministère des Affaires étrangères ne peut pas prendre des décisions qui vont à l'encontre de ses engagements internationaux. Notamment en ce qui concerne le droit à l'unité et à la vie de famille qui est intrinsèque à la reconnaissance universelle de la famille en tant qu'unité

fondamentale de la société ayant droit à la protection et à l'assistance en vertu du droit international relatif aux réfugiés, du droit international relatif aux droits humains et du droit humanitaire international. A ce propos, elle nous a rappelé que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention européenne des droits de l'Homme considèrent l'égalité des droits et des responsabilités des femmes et des hommes eu égard aux soins et à l'éducation de leurs enfants comme des composantes fondamentales du principe de l'unité de la famille. « A noter, cependant, que concernant le cas du Maroc, les dispositions juridiques concernant le regroupement familial sont peu nombreuses et floues. Si la loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières a évoqué ce droit et les conditions requises pour en jouir (âge, ressources financières, résidence, ne pas constituer de menace pour la sécurité de l'Etat...), le décret d'application reste confus et silencieux sur plusieurs aspects. Ce décret n'a pas jugé utile de délimiter la liberté de décision de l'Etat puisqu'elle n'a pas été définie de manière claire et qu'elle est demeurée illimitée », a conclu Mohammed Zaoui.

Hassan Bentaleb

## Ramadan

# Les restaurants mettent les bouchées doubles pour maintenir leurs afflux

# Société



Dans l'ensemble de l'environnement des affaires, les entreprises tentent de concilier travail et religion durant le mois de jeûne. Mais la nature de l'industrie de la food ne peut qu'être rythmée par le changement du quotidien des Marocains durant le Ramadan. Tour d'horizon de l'activité des patrons de cafés et restaurants durant ce mois sacré.

Bien que les rituels et les pratiques diffèrent d'une région à l'autre, les changements drastiques dans les habitudes alimentaires sont d'un grand impact sur l'industrie de la restauration et nécessitent des réponses adaptées.

En effet, les restaurants et les cafés qui ne parviennent pas à s'adapter aux changements d'horaires de travail accompagnant ce mois sacré ne réussissent souvent pas à rentabiliser leurs activités pendant cette période, d'autant plus que les heures de pointe peuvent chan-

ger à l'iftar, au shour et même à minuit ou à des heures tardives de la nuit.

On a tendance à penser que les entreprises alimentaires peuvent subir une diminution des afflux et des commandes ou des pertes financières pendant le Ramadan. Mais ce n'est pas le cas des restaurants qui sont capables d'adapter leurs services, leur menu, et leurs programmes en fonction de l'occasion et de la période de l'année afin de répondre aux demandes spécifiques des clients durant le mois de Ramadan.

Le secteur alimentaire est hyper-concurrentiel et dépend fortement de l'expérience client et de l'adaptation de l'offre gastronomique à la saison. Cela dit, la voie principale pour maintenir l'afflux des clients est l'adaptation et la fidélisation.

Un programme de fidélisation peut ainsi aider les restaurants à fidéliser les clients et à en attirer de

nouveaux, et le moment idéal pour cela est sans doute l'arrivée d'une nouvelle saison ou période estivale, à l'instar du Ramadan qui constitue une date cruciale du calendrier gastronomique annuel.

Sara Kenas, responsable communication au Restaurant le Bouz à Casablanca, rejoint cet avis et confirme que la fidélisation et la satisfaction de la clientèle aident à renforcer la notoriété de la marque et à surmonter le défi de la potentielle baisse du nombre des clients pendant certaines périodes.

Durant ce Ramadan, il n'y a pas eu de grands changements pour notre restaurant qui a ses propres clients fidèles, car on a des programmes spécifiques à ce mois, avec un menu et une animation 100% marocains, a-t-elle expliqué.

Adapter les programmes en fonction de la saison est devenu un moyen éprouvé d'augmenter les profits et d'attirer de nouveaux clients.

La saisonnalité peut inspirer des événements, des menus spéciaux et des décors renouvelés.

Qu'un restaurant cherche à revoir toute son offre gastronomique ou simplement à ajouter quelques spécialités, le menu de saison demeure un moyen idéal pour mettre en valeur la créativité et la découverte et amener de nouveaux convives à la table. Il s'agit d'un puissant outil de marketing.

À cet égard, Mme Kenas a noté que les programmes ramadanesques du restaurant incluent des ftours animés par des musiques marocaines, notamment Amdah Nabawiya, ainsi qu'un menu varié entre la gastronomie marocaine spéciale à ce mois et la gastronomie asiatique et internationale.

Cela dit, la saisonnalité est certes répertoriée comme l'un des facteurs qui ont un impact direct sur l'afflux des clients et sur le coût des aliments pour les restaurants, mais elle constitue un catalyseur pour les offres attractives.

Pour Insaf, une salariée de Casablanca, "le Ramadan est une occasion pour organiser des sorties entre familles ou entre amis, découvrir les nouveautés des restaurants, et savourer les spécificités de la cuisine marocaine et internationale tout en vivant l'ambiance ramadanesque marquée par la générosité et le partage".

Les repas pendant le Ramadan étaient pendant de longues années, des occasions familiales, et de nombreux restaurants peinaient à survivre un mois avec une activité réduite, mais aujourd'hui, cette tendance semble s'inverser. Entre les buffets variés, les ftours animés, les spectacles avec la musique marocaine, les patrons des cafés et des restaurants ne manquent pas d'idées et de créativité pour attirer les clients.

Par Kawtar Chaat  
(MAP)

## Indignation de parent d'élèves d'une école de la mission française à Kenitra

Des parents d'élèves dans une école de la mission française à Kénitra ont exprimé leur indignation à l'égard du comportement d'une institutrice qui transmettrait aux élèves des informations sur l'homosexualité et des idées qui touchent aux symboles de l'islam.

Selon Me El Jamaï, qui avocat des parents de deux enfants mineurs, l'affaire remonte à décembre dernier, lorsque les élèves ont commencé à interroger leurs parents sur le sens des idées que leur ensei-

gnait l'institutrice.

Le bâtonnier a expliqué, dans un communiqué rendu public avant-hier, que les comportements de l'enseignante ont provoqué la colère de parents d'élèves qui les considèrent comme «une grave violation des droits des enfants» et «une atteinte à leur identité culturelle et à leur stabilité psychologique», ajoutant que ces sujets sont incompatibles avec l'âge de ces enfants (moins de 10 ans) qui «ne sont pas en mesure de discuter de la signification de ce qu'on leur en-

seigne, de les assimiler ou d'exprimer une opinion à leur sujet».

Me El Jamaï a également souligné que les autorités judiciaires de Kénitra se sont saisies de l'affaire et le Ministère public a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire, «ce qui a rassuré les parents et les familles qui sont, malgré tout, préoccupés par le comportement de l'enseignante et la négligence de l'administration de l'école, mais aussi inquiets des répercussions sur l'avenir de leurs enfants».

Il a, par ailleurs, appelé à proté-

ger les droits des enfants qui sont garantis par les dispositions de la Constitution et celles de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ratifiée par le Maroc.

«Il ne fait aucun doute que la procédure sous la responsabilité du Ministère public se poursuivra, quelles que soient les pressions que certains pourraient tenter pour que la justice ne dise pas son dernier mot en la matière», a conclu Abderrahim Jamaï.

H.T

# Horizons Les journalistes peuvent-ils être des militants ?

*A une époque où les autocrates consolident leur pouvoir en s'attaquant aux « médias », les vieux débats sur le rôle du journalisme dans une démocratie et sur la façon dont les journalistes devraient se comporter doivent être revisités. Le plaidoyer n'est pas moins légitime et précieux que le reportage, tant qu'il est basé sur un engagement envers la vérité.*



Les journalistes doivent-ils dire et écrire ce qu'ils pensent? Les controverses récentes ont donné une nouvelle urgence à de vieilles questions sur l'éthique professionnelle des journalistes et leur rôle politique dans la démocratie.

Un procès en diffamation en cours a révélé comment – et à quelle fréquence – les présentateurs de Fox News ont menti à leurs téléspectateurs au sujet des affirmations selon lesquelles l'élection présidentielle américaine de 2020 avait été « volée ». La BBC a suspendu l'ancien attaquant de football Gary Lineker pour des tweets critiquant la politique du gouvernement britannique en matière de réfugiés, prétendant en violation de l'engagement traditionnel du diffuseur en matière d'impartialité. Et les journalistes du monde entier se demandent si la prise de position politique franchit une ligne dangereuse vers « l'activisme ».

Pourtant la distinction conventionnelle entre « journaliste » et « militant » est mal conçue, car il n'y a jamais eu de passif dans le rôle des journalistes. A une époque où les autocrates consolident leur pouvoir en attaquant « les médias » (ou en qualifiant tous les reportages critiques de « fausses nouvelles »), ceux qui refusent de dénoncer un tel comportement tolèrent en fait la montée de l'autoritarisme. Il n'y a rien de neutre dans leur silence.

Comme de nombreux critiques des médias l'ont souligné à juste titre, la pratique traditionnelle consistant à reproduire mécaniquement « les deux côtés » d'un différend politique déforme souvent la réalité. Par conséquent, un titre de 2014 dans *The Atlantic* avertissait : « Oui, la polarisation est asymétrique – et les conservateurs sont pires ». Depuis lors, le Parti républicain s'est complètement trompé et s'est retourné contre la démocratie elle-même. Présenter une situation aussi asymétrique

comme symétrique crée l'apparence de l'objectivité journalistique traditionnelle au détriment de la vérité.

Selon le critique des médias Jay Rosen, ce « bilatéralisme » n'est pas tant motivé par une éthique professionnelle d'objectivité que par l'effort préventif d'un journaliste pour éviter les accusations de « partisanerie ». Il s'agit plus d'une « recherche de refuge » que d'une « recherche de vérité », recouverte d'un vernis de neutralité immaculée.

A l'inverse, un journaliste qui devient un membre autoproclamé de la « résistance » démocratique peut perdre sa crédibilité si cette résistance se traduit par une position particulière sur des questions telles que le montant approprié des allocations de chômage, qui, bien qu'importantes, ne sont guère au cœur de la démocratie. Etant donné que les démocraties auront toujours une multitude de désaccords légitimes à gérer, investir chaque histoire d'un programme – qu'il soit progressiste ou conservateur – fait plus que conduire à des reportages biaisés. Cela implique également le mépris de ses concitoyens, à qui on ne peut apparemment pas faire confiance pour se faire leur propre opinion. On ne manque pas de se tordre les doigts au sujet de la baisse de « confiance du public dans les médias », mais cette relation va dans les deux sens.

Plutôt que de formuler la question comme « journalisme contre activisme », une distinction plus utile est celle entre le reportage et le plaidoyer (qui n'est pas la même chose que le « journalisme d'opinion » proposé par des personnalités qui commentent régulièrement toutes sortes de questions). Les deux pratiques doivent s'appuyer sur des faits, et toutes deux demandent à leur public de garder l'esprit ouvert. Alors que les reporters mettent l'accent sur l'information, les défenseurs

se concentrent sur la réforme ; mais cet objectif ne doit pas les empêcher de faire un travail d'investigation – au contraire, c'est souvent ce qui donne sa force à ce travail.

Les détracteurs du plaidoyer le présentent comme une alternative au reportage fidèle des faits sans parti pris. Mais un bon avocat poursuivra bien sûr ce que Carl Bernstein a appelé la « meilleure version de la vérité pouvant être obtenue ». Il suffit de regarder Ida B. Wells, qui a risqué sa vie à plusieurs reprises pour rendre compte méticuleusement du lynchage dans le sud des Etats-Unis. Des reportages attentifs et précis étaient la base même de sa campagne, et non son contraire.

Ce qui distingue le plaidoyer du reportage, c'est qu'il va au-delà de la présentation des faits en créant une communauté d'adeptes. Maintenir une communication continue pour et à propos d'une cause a toujours été le meilleur moyen de créer et de mobiliser un soutien pour celle-ci. Tant que le processus est au grand jour, il n'est pas nécessaire qu'il y ait de conflit avec l'éthique professionnelle.

Le neud du scandale de Fox News n'est pas qu'il a montré que Fox était ouvertement partisane ; c'est que les « stars » et les producteurs du réseau savaient que les affirmations d'une élection « volée » étaient fausses et ont choisi de les amplifier de toute façon. Les notes et les bénéfices sont venus avant les faits. Cet ordre des priorités s'est manifesté au plus fort de la pandémie de COVID-19 : alors que les personnalités à l'écran de Fox réclamaient la « liberté » et « l'ouverture de l'économie », les bureaux de Fox sont restés fermés et ses employés ont été invités à travailler à domicile.

Les organes de presse professionnels (une catégorie qui n'inclut évidemment pas Fox) peuvent avoir à la fois des défen-

seurs et des journalistes. Ce qui importe, c'est que le public d'un organe de presse puisse évaluer de quoi il s'agit – comment il fait ses choix éditoriaux et comment il gagne de l'argent. Ces critères sont plus faciles à remplir si les organisations médiatiques ont des éditeurs publics qui s'intéressent sérieusement aux préoccupations du public, augmentant ainsi la fiabilité.

Certes, comme le note Pippa Norris de l'Université de Harvard, la confiance n'est pas un bien en soi. De nombreuses personnes ont fait confiance aux charlatans en ligne et aux négationnistes du COVID pendant la pandémie, et certaines personnes recherchent toujours des médicaments manifestement inadéquats comme l'ivermectine parce que Donald Trump et Jair Bolsonaro l'ont approuvé comme un « remède ». Ce qu'une démocratie attend de ses citoyens, c'est ce que Norris appelle une confiance sceptique, fondée sur des preuves de la compétence et de l'intégrité des institutions, et non de la méfiance cynique ou de la crédulité.

En s'engageant auprès du public et en faisant preuve de transparence en matière de plaidoyer et de reportage, les organisations médiatiques peuvent renforcer la confiance en prouvant leur propre fiabilité. Les journalistes et les défenseurs – aux côtés des chroniqueurs et des pigistes comme Lineker – doivent être objectifs, c'est-à-dire qu'ils doivent rechercher l'exactitude. Mais soutenir une cause et construire une communauté pour elle n'est pas la même chose que « parti pris ». De plus, lorsque les protections de la liberté d'expression et de la presse sont attaquées sans relâche par les autocrates, la vertu d'impartialité peut devenir un vice.

**Par Jan-Werner Mueller**  
Professeur de politique  
à l'Université de Princeton.



## La Finlande rejoint l'Otan

*Un tournant historique pour l'Alliance*



Après trois décennies de non alignement militaire, la Finlande rejoint mardi l'Otan, un tournant stratégique provoqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

"C'est bien sûr un grand jour pour la Finlande (...) C'est aussi une bonne chose pour l'Otan", a souligné le ministre finlandais de la Défense Antti Kaikkonen.

Mais pour Moscou il s'agit surtout d'une "nouvelle aggravation de la situation", selon le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. "L'élargissement de l'Otan est une atteinte à notre sécurité et à nos intérêts nationaux", a-t-il déclaré à la presse, ajoutant sans plus de détail que la Rus-

se voyait contrainte de "prendre des contre-mesures".

Lors d'une cérémonie chargée en symboles, le pays nordique, qui partage une frontière de 1.300 kilomètres de long avec la Russie, deviendra le 31e membre de l'Alliance, le jour anniversaire de sa création, le 4 avril 1949.

Après la remise des documents d'adhésion au secrétaire d'Etat américain Antony Blinken, gardien du traité fondateur de l'organisation, le drapeau finlandais sera hissé dans la cour d'honneur du siège de l'organisation à Bruxelles à 15H30 (13H30 GMT), entre ceux de l'Estonie et de la France, suivant l'ordre alphabétique.

"La Finlande est maintenant en sécurité", a affirmé le secrétaire général

de l'Otan Jens Stoltenberg à son arrivée.

"Ensemble, les Alliés de l'OTAN représentent 50% de la puissance militaire mondiale. Donc, tant que nous restons unis, que nous nous protégeons mutuellement et que nous le faisons de manière crédible, il n'y aura pas d'attaque militaire contre un allié de l'Otan", a-t-il expliqué.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé la sécurité en Europe et rebattu les cartes, poussant la Finlande et la Suède à vouloir rejoindre le parapluie protecteur de l'Otan.

En adhérant à l'Otan, la Finlande, qui fut envahie par l'Union soviétique en 1939, double la longueur de la frontière avec la Russie de l'alliance dirigée

par les Etats-Unis.

Elle obtient la protection de l'article 5, l'engagement de défense collective selon lequel une attaque contre un membre "sera considérée comme une attaque contre tous les membres".

Les objections de la Turquie et de la Hongrie ont retardé l'adhésion d'Helsinki pendant des mois, et bloquent toujours celle de Stockholm.

"Je suis absolument confiant dans le fait que la Suède deviendra également membre. C'est, pour l'Otan, pour moi, une priorité de s'assurer que cela arrivera aussi rapidement que possible", a assuré Jens Stoltenberg.

"La Suède est prête à rejoindre l'Otan", a affirmé de son côté le chef de la diplomatie américaine Anthony

Blinken.

L'objectif est d'obtenir les ratifications de la Turquie et de la Hongrie avant le sommet de l'Otan organisé à Vilnius en juillet. Hasard de l'ordre alphabétique, les couleurs de la Suède seraient alors hissées entre celles de l'Espagne et de la Turquie.

Les adhésions de ces deux pays nordiques sont la démonstration que "la porte de l'Otan reste ouverte", a martelé Jens Stoltenberg.

"La position de l'Otan reste inchangée: l'Ukraine deviendra membre de l'Alliance", a-t-il poursuivi.

Cependant, a-t-il ajouté aussitôt, "l'objectif principal pour l'heure est sa survie comme un pays souverain et indépendant, sinon parler d'adhésion n'a aucun sens".

Les ministres des Affaires étrangères de l'Otan rencontreront leur homologue ukrainien Dmytro Kouleba et vont discuter du "soutien à long terme" à Kiev.

Une réunion de la Commission Otan-Ukraine a été organisée à cette fin, malgré les objections de la Hongrie.

Dans la nuit de lundi à mardi, des drones russes ont frappé le port ukrainien d'Odessa, sur la mer Noire, faisant des dégâts matériels, selon les autorités.

Les ministres doivent également rencontrer leur homologue japonais pour discuter de la situation dans la région Asie-Pacifique et des défis posés par la Chine et "son alignement avec la Russie".

"Pour relever tous ces défis, il est essentiel que nous investissions davantage dans la défense", a insisté Jens Stoltenberg.

"J'attends des alliés qu'ils s'engagent lors du sommet de Vilnius sur une nouvelle promesse d'investissement ambitieuse, avec 2% de leur PIB comme plancher et non plus comme plafond".

## Le pétrole s'envole après les coupes surprises de membres de l'Opep

Les prix du pétrole ont bondi lundi au lendemain de l'annonce choc, par des membres de l'Opep, d'une réduction drastique dès mai de leur production, dans le but de faire remonter les cours après la récente chute.

Au total, huit des 23 participants de l'Opep+, qui réunit l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses partenaires, ont décidé de contracter leurs volumes de 1,16 million de barils par jour, avec au premier rang l'Arabie saoudite.

L'annonce a totalement pris à contrepied le marché, qui s'attendait à un statu quo, les Saoudiens ayant "signalé publiquement et en privé", jusqu'à la réunion, "qu'ils n'avaient pas l'intention d'intervenir pour l'instant", ont rappelé les analystes d'Eurasia Group.

"En général, ils envoient un ou deux ballons d'essais" avant la réunion, pour

tester la réaction des opérateurs, a rappelé Andrew Lebow, de Commodity Research Group. "Mais cette fois, ça a été la giflle".

L'alliance a pris note lundi de ces "ajustements volontaires" de production, à l'issue d'une réunion technique par visioconférence (JMMC) prévue de longue date. A l'union de ses membres, elle a assuré qu'il s'agissait "d'une mesure de précaution visant à soutenir la stabilité du marché pétrolier".

Mais pour les analystes, il s'agit surtout d'engranger "des revenus" supplémentaires, a commenté dans une note Jorge Leon, de Rystad Energy.

Ces coupes montrent que l'Opep+ fera tout pour "défendre un prix plancher bien supérieur à 80 dollars le baril", dit-il, sans se soucier des critiques des Etats-Unis et autres pays consommateurs, inquiets de l'inflation galopante.

Sous l'effet de la crise bancaire, les cours du brut sont en effet tombés en mars au plus bas en plus d'un an, "un niveau inacceptable pour les membres de l'Opep+", explique à l'AFP Ibrahim al-Ghitani, expert du marché pétrolier, basé aux Emirats.

Après cette action concertée des gros producteurs d'or noir, la réaction des marchés a été immédiate: les deux références mondiales ont décollé d'environ 8% en début de séance, renouant avec leur niveau d'avant les tumultes du secteur bancaire.

Le baril de Brent de la mer du Nord, principale référence européenne, pour livraison en mai, a clôturé en hausse de 6,30%, à 84,93 dollars.

Quant au West Texas Intermediate (WTI), variété américaine la plus suivie, également pour échéance en mai, il a gagné 6,27%, à 80,42 dollars.

L'Irak, l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, Oman, le Kazakhstan, le Koweït et le Gabon vont donc procéder à partir du mois prochain à d'importantes réductions, et ce jusqu'à fin 2023. Elles vont de 500.000 barils par jour (bpj) pour Ryad à 8.000 bpj pour Libreville.

Moscou a pour sa part prolongé sa mesure de réduction de 500.000 bpj jusqu'à fin 2023.

Au total, le volume laissé sous terre sera "d'environ 1,66 million de barils quotidiens", a précisé l'Opep+.

"La plupart des réductions seront effectuées par des pays qui produisent au niveau ou au-dessus des quotas" fixés, ce qui implique "des réductions réelles de l'offre" et un resserrement du marché, ont souligné les analystes de DNB.

D'autres pays pourraient également "annoncer leurs propres coupes s'ils le

jugent (...) nécessaire", selon le vice-Premier ministre chargé de l'Energie Alexandre Novak, interrogé par la télévision russe Rossiya 24.

Et contrairement aux mesures similaires prises par l'Opep+ devant la pandémie ou les craintes de récession, cette fois la demande mondiale de pétrole augmente: la Chine, le pays le plus gourmand en or noir, ouvre son économie après avoir levé les restrictions sanitaires.

Si les coupes atteignent effectivement les niveaux annoncés, "cela va tendre encore un peu plus un marché déjà serré", a prévenu Jorge Leon, qui voit le Brent monter jusqu'à 110 dollars cet été.

Cette annonce vient s'ajouter à ce qui avait déjà été décidé en octobre, à savoir une baisse du volume de deux millions de bpj. Il s'agissait alors de la plus importante réduction depuis l'émergence du Covid-19.

# L'armée américaine affirme avoir tué en Syrie un chef de l'EI responsable d'attaques en Europe

Un chef du groupe jihadiste Etat islamique (EI), responsable d'attaques perpétrées en Europe, a été tué lors d'une frappe américaine en Syrie, a annoncé mardi le commandement militaire américain pour le Moyen-Orient (Centcom).

Khaled Aydd Ahmad al-Jabouri était notamment "responsable de la planification d'attaques de l'EI en Europe", a indiqué le Centcom dans un communiqué, soulignant que sa mort allait "temporairement perturber la capacité de l'organisation à fomenter des attaques à l'étranger".

Le groupe Etat islamique a revendiqué une série d'attaques meurtrières en Europe du temps de sa puissance, alors qu'il contrôlait de vastes régions en Syrie et en Irak où il avait proclamé un "califat" et faisait régner la terreur.

Il avait notamment revendiqué les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et dans sa proche banlieue (130 morts), ainsi que celui de Nice, dans le sud-est de la France, le 14 juillet 2016 (86 morts).

Toujours en 2016, trois attentats suicides en Belgique, notamment dans la région de Bruxelles, avaient fait une trentaine de morts au total. L'année suivante, des attentats revendiqués par l'EI les 17 et 18 août en Espagne, en particulier à Barcelone, avaient fait 16 morts.

D'après le commandement militaire américain, la frappe a été menée dans le nord-ouest de la Syrie et aucun civil n'a été tué ou blessé lors du raid.

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), un drone américain a visé le responsable de l'EI dans la province d'Idlib, dans un secteur contrôlé par les jihadistes



dans le nord-ouest de la Syrie.

L'homme, un Irakien qui se faisait passer pour un Syrien, s'était réfugié dans cette région il y a dix jours, précise l'Observatoire qui dispose d'un vaste réseau de sources en Syrie.

Il a été visé par le drone alors qu'il marchait près de son domicile et parlait au téléphone, ajoute l'OSDH.

Son vrai nom est Khalil Abdallah al-Khulaf, selon Damien Ferré, fondateur de la société Jihad Analytics, qui analyse le jihad mondial et cyber.

"Comme toujours, il sera remplacé par un autre... Mais il ne faut pas trop minimiser l'événement car c'est

encore un coup asséné au groupe", estime M. Ferré.

Pour le patron du commandement militaire américain au Moyen-Orient, le général Michael Kurilla, "l'EI continue de représenter une menace pour la région et au-delà", selon le communiqué du Centcom.

"Même affaibli, le groupe reste capable de mener des opérations dans la région, avec la volonté de frapper au-delà du Moyen-Orient", a-t-il estimé.

Depuis la défaite territoriale de l'EI en Syrie en 2019, plusieurs centaines de soldats américains, déployés dans le nord-est du pays dans le cadre

de la coalition antijihadiste, continuent de combattre avec les Forces démocratiques syriennes (FDS, dominées par les Kurdes) et de cibler des membres présumés de l'EI.

Les Etats-Unis annoncent régulièrement viser des responsables de l'EI réfugiés en Syrie pour décapiter l'organisation.

En octobre 2019, ils avaient annoncé la mort du chef de l'EI, Abou Bakr al-Baghdadi, lors d'une opération américaine dans le nord-ouest de la Syrie.

Ses deux successeurs avaient ensuite été tués: l'un en février 2022, dans

le nord-ouest de la Syrie, et l'autre en novembre de la même année, dans la province de Deraa (sud).

Le 16 février dernier, l'armée américaine avait annoncé avoir tué lors d'un raid dans le nord-est de la Syrie un chef important du groupe extrémiste, une opération au cours de laquelle quatre soldats américains avaient été blessés.

Malgré sa défaite territoriale, l'EI continue de mener des attaques en Syrie, où le groupe jihadiste a ciblé récemment des civils qui ramassaient des truffes dans le désert, faisant des dizaines de morts.

## Bases militaires

# La Chine accuse l'accord Philippines-Etats-Unis de "mettre en péril" la paix

La Chine a fustigé mardi un accord autorisant l'accès des Etats-Unis à quatre nouvelles bases militaires aux Philippines, contre seulement cinq auparavant, un texte selon elle de nature à "mettre en péril la paix et la stabilité régionales".

"Pour leur propre intérêt, les Etats-Unis (...) renforcent continuellement leur déploiement militaire dans la région", a déploré lors d'une conférence de presse régulière Mao Ning, une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères.

"Cela ne manquera pas d'aggraver la tension militaire et de mettre en péril la paix et la stabilité régionales", a-t-elle estimé.

Les Philippines ont annoncé lundi l'emplacement des quatre nouvelles bases militaires mises à la disposition des Etats-Unis.

Parmi elles, deux attirent l'attention. Une est proche de la très disputée

mer de Chine méridionale (qui fait l'objet de multiples revendications des pays riverains) et une autre non loin de Taïwan (île de 23 millions d'habitants revendiquée par Pékin).

Le choix de ces localisations est interprété par nombre d'experts militaires comme une manière pour les Etats-Unis de contenir les prétentions chinoises dans ces deux zones où pourraient survenir de potentiels conflits militaires.

"Les pays de la région devraient réfléchir de façon minutieuse à ce qui est vraiment approprié", a déclaré mardi la porte-parole Mao Ning.

"Cela afin de faire des choix qui soient bénéfiques pour leurs intérêts, ainsi que pour la paix et pour la stabilité régionales."

Washington et Manille sont alliés depuis plusieurs décennies en matière de sécurité, notamment par le biais d'un traité de défense et un pacte de

2014, connu sous l'acronyme d'EDCA (Enhanced Defense Cooperation Agreement, Accord de coopération renforcée en matière de défense).

Il autorise les soldats américains à accéder à cinq bases philippines et à y stocker du matériel militaire. Ce nombre a été porté à neuf en février mais les lieux où se trouvent les quatre bases supplémentaires n'avaient pas encore été révélés.

Trois de ces nouveaux sites se trouvent dans le Nord des Philippines: une base navale et un aéroport dans la province de Cagayan, et un camp militaire dans la province voisine d'Isabela.

La base navale de Santa Ana dans la province de Cagayan est située à environ 400 km de Taïwan.

Le quatrième site se trouve sur l'archipel de Balabac, au large de la pointe Sud de l'île de Palawan (Ouest), proche de la mer de Chine méridionale.

Le gouverneur de Cagayan, Manuel Mamba, s'était publiquement opposé à la présence de tels sites dans sa province, par peur de mettre en péril les investissements chinois. Autre inquiétude: que la province devienne une cible dans un conflit autour de Taïwan.

Washington cherche à resserrer ses liens avec Manille, distendus ces dernières années. Le précédent président philippin, Rodrigo Duterte, avait préféré se tourner vers la Chine au détriment des Etats-Unis, ex-puissance coloniale.

Mais le nouveau gouvernement philippin de Ferdinand Marcos Jr souhaite renforcer son partenariat avec Washington, poussé notamment par la construction de bases chinoises en mer de Chine méridionale.

La Chine affirme avoir été la première nation à découvrir et nommer des îles de cette vaste zone maritime, par laquelle transite aujourd'hui une

grande partie du commerce entre l'Asie et le reste du monde.

Elle revendique ainsi une grande partie des îlots et récifs qui s'y trouvent. Mais d'autres pays riverains (Philippines, Vietnam, Malaisie, Brunei) ont des prétentions concurrentes et chacun contrôle plusieurs îles.

Les Etats-Unis mènent régulièrement en mer de Chine méridionale des opérations baptisées "liberté de navigation", en envoyant des navires de guerre afin de contester les prétentions chinoises.

Par ailleurs, la Chine estime que Taïwan est l'une de ses provinces, qu'elle n'a pas encore réussi à réunifier avec le reste de son territoire depuis la fin de la guerre civile chinoise en 1949.

Pékin dit privilégier une "réunification pacifique" mais n'a jamais renoncé à la possibilité d'utiliser la force militaire pour prendre le contrôle de l'île.

# Economie

## Port de Tarfaya Repli de 7% des débarquements de la pêche à fin février

Les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale au niveau du port de Tarfaya ont enregistré une baisse de 7% durant les deux premiers mois de l'année en cours pour se chiffrer à 870 tonnes (T), contre 934 T à la même période de 2022.

La valeur marchande de ces produits a, par ailleurs, augmenté de 10% pour se chiffrer à 45,19 millions de dirhams (MDH) à fin février dernier, contre 41,20 MDH à la même période une année auparavant, précise l'Office national des pêches (ONP) dans son dernier rapport relatif aux statistiques sur la pêche côtière et artisanale au Maroc au cours du mois de février 2023.

La même source fait état d'une régression de 16% des débarquements des poissons pélagiques au port de Tarfaya, pour se situer à 192 T, d'une valeur estimée à 1,63 MDH contre 1,72 MDH/227 T pour l'année précédente (-5%), rapporte la MAP.

Toutefois, le rapport fait ressortir une baisse de 15% à 258 T, d'une valeur de l'ordre de 5,34 MDH des captures du poisson blanc durant les deux derniers mois au niveau de l'infrastructure portuaire de Tarfaya.

Pour ce qui est des céphalopodes, les débarquements ont accusé une légère augmentation de 2% à 408 T (38,02 MDH/11%), alors que ceux des crustacés ont connu une hausse de 112% pour se chiffrer à 12 T (186 MDH/ 91%).

A l'échelle nationale, les débarquements des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint 117.405 T au titre des deux premiers mois de cette année, en hausse de 2% comparativement à la même période de 2022.

La valeur de ces débarquements s'est chiffrée à plus de 2,052 milliards de dirhams (MMDH), contre 2,027 MMDH une année auparavant, selon l'ONP.

## Le FMI approuve un accord de ligne de crédit modulable en faveur du Maroc

Comme on s'y attendait, le Fonds monétaire international (FMI) a donné son feu vert pour une ligne de crédit modulable (LCM) en faveur du Maroc pour un montant équivalent à 5 milliards de dollars.

Compte tenu de la solidité des cadres de politique économique et de bilan du Maroc, le Conseil d'administration de l'institution financière internationale a approuvé en début de semaine un accord de deux ans en vue de prévenir les crises.

Le Fonds a estimé que « le Maroc remplit les conditions requises pour bénéficier de cette LCM en raison de ses très solides politiques économiques, cadres institutionnels et fondamentaux économiques, ainsi que de son engagement à maintenir ces politiques à l'avenir », a-t-on expliqué dans un communiqué de l'institution.

Il est important de rappeler que cette décision intervient moins d'un mois après une première réunion en séance informelle au cours de laquelle le FMI avait examiné la demande des autorités marocaines d'un accord biennal au titre de la LCM, pour un montant équivalent à 3,7 262 milliards de DTS (environ 417 % de la quote-part du Maroc, soit 5 milliards de dollars).

A cette même occasion, la directrice générale du FMI, Kristalina



Georgieva, avait annoncé lors de la réunion que vient de tenir le conseil d'administration pour prendre sa décision son intention de recommander l'approbation de cet accord en faveur du Royaume, qui ainsi approuvé « renforcera les réserves extérieures du Maroc et fournira une assurance temporaire contre les risques extrêmes plausibles sur une base temporaire », selon le FMI qui précise que les autorités marocaines ont fait savoir qu'elles entendaient traiter cet accord comme un dispositif de précaution.

En effet, « les autorités ont l'intention de considérer le dispositif de la LCM comme une mesure de précaution et d'y mettre fin dès que la période de 24 mois sera écoulée, en fonction de l'évolution des risques », a déclaré Mme. Antoinette Sayeh, Directrice Adjointe générale du FMI et Président par intérim du Conseil, à l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur le Maroc.

Dans sa déclaration, la responsable a également noté que « les politiques macroéconomiques et le cadre institutionnel très solides du Maroc ont permis à son économie de rester résiliente face aux multiples chocs négatifs qui se sont produits au cours des trois dernières années, notamment la pandémie, les deux sécheresses et les retom-

bées de la guerre de la Russie en Ukraine ».

Selon elle, « à l'avenir, les autorités marocaines restent déterminées à reconstruire des marges de manœuvre de politique économique, à apporter une réponse globale aux nouveaux chocs et à poursuivre la mise en œuvre de vastes réformes structurelles nécessaires pour rendre la croissance économique plus forte, plus résiliente et plus inclusive ».

A propos de cette résilience, Mme Antoinette Sayeh a toutefois attiré l'attention sur le fait que « l'économie marocaine reste vulnérable à une détérioration de l'environnement économique et financier mondial, à une volatilité accrue des prix des matières premières et à des sécheresses récurrentes ».

Dans ce contexte, a-t-elle estimé, « l'accord de la LCM renforcera les coussins extérieurs du Maroc et fournira au pays une assurance supplémentaire contre les risques extrêmes ».

Quand bien même les accords de la LPL ont bien servi le pays dans le passé, les très solides fondamentaux cadres institutionnels, et antécédents économiques dans la mise en œuvre de politiques économiques très solides, ainsi que l'engagement continu à maintenir ces

politiques à l'avenir, le Fonds monétaire estime que tous ces facteurs, justifient la transition vers un accord de la LCM.

Et pour cause : « un accord de la LCM aiderait le Maroc à relever le défi de la reconstruction de la marge de manœuvre de politique économique, tout en accélérant la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles dans un environnement extérieur de plus en plus risqué », a-t-il expliqué.

A titre de rappel, depuis 2012, le Maroc a bénéficié de quatre accords successifs au titre de la LPL, d'un montant d'environ 3 milliards de dollars chacun.

Comme le souligne le FMI dans son communiqué, la première LPL a été approuvée le 3 août 2012, et trois autres ont été approuvées le 28 juillet 2014, le 22 juillet 2016 et le 17 décembre 2018.

A noter que « la quatrième LPL a expiré le 7 avril 2020, lorsque les autorités ont acheté toutes les ressources disponibles dans le cadre de la LPL pour limiter l'impact social et économique de la pandémie de COVID-19 et permettre au Maroc de maintenir un niveau adéquat de réserves officielles pour atténuer les pressions sur la balance des paiements », a expliqué l'institution internationale.

Alain Bouithy

“  
D'une valeur de 5 milliards de dollars, l'accord renforcera les réserves extérieures et fournira au pays une assurance temporaire contre les risques extrêmes



## Bourse: IAM lance un programme de rachat de ses actions

Itissalat Al-Maghrib (IAM) a lancé un programme de rachat de ses propres actions en Bourse, au Maroc ou à l'étranger, en vue de favoriser la liquidité du marché.

Ce programme porte sur un maximum d'actions à détenir de 1.500.000 actions (soit 0,17% du capital), avec un prix maximum d'achat de 151 dirhams (DH) (ou sa contreva-leur en euro) et un prix minimum de vente de 70 DH (ou sa contreva-leur en euro), indique la

Bourse de Casablanca dans un avis publié sur son site.

Ledit programme, dont la durée est du 10 avril 2023 au 09 octobre 2024, a été autorisé à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire réunie le 31 mars 2023.

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de favoriser la liquidité de l'action.

## Les recettes voyages à plus de 16 MMDH à fin février

Les recettes voyages se sont établies à plus de 16 milliards de dirhams (MMDH) à fin février 2023, contre seulement 3,56 MMDH à la même période de 2022, indique l'Office des changes.

Ces recettes dépassent ainsi leur niveau atteint à fin février 2020 (12,17 MMDH), période avant la fermeture des frontières liée à la pandémie de Covid-19, précise l'Office qui vient de publier ses in-

dicateurs mensuels des échanges extérieurs.

Les dépenses voyages au titre des deux premiers mois de l'année 2023 se sont élevées, de leur côté, à 3,62 MMDH.

Ainsi, le solde excédentaire des voyages s'est établi à 12,38 MMDH à fin février dernier, contre seulement 1,64 MMDH une année auparavant.

## Inclusion financière et numérique

# La Banque mondiale poursuit son appui aux réformes du Maroc

Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé, récemment, le troisième Prêt de Politique de Développement (PPD) de 450 millions de dollars dont l'objectif est de développer l'inclusion financière et numérique, en complément des deux financements précédents. Cette série de projets de financement appuie le gouvernement du Maroc dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'inclusion financière, l'entrepreneuriat numérique et l'accès des particuliers et des entreprises aux infrastructures et aux services numériques.

Depuis 2018, l'inclusion financière est une priorité politique majeure

pour promouvoir des opportunités d'emploi et l'autonomisation économique des ménages, des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), des femmes, des jeunes et des populations rurales. L'accès à une gamme diversifiée de services financiers (transferts de fonds, épargne, assurance, crédit) aide les populations vulnérables à gérer les risques et à s'adapter au changement climatique. Pendant la pandémie de Covid-19, les services financiers numériques et les institutions de microfinance ont joué un rôle essentiel dans l'acheminement de l'aide apportée aux ménages et aux entreprises, ainsi qu'aux populations vivant dans des régions reculées.

Cette série de financements a permis au Maroc de repousser considérablement les barrières de l'inclusion financière et numérique. Aujourd'hui, 44% des Marocains ont accès à un compte bancaire contre 29% en 2017, et 30% d'entre eux utilisent des paiements numériques contre 17% en 2017 (Enquête Findex). L'infrastructure des paiements numériques s'est développée: actuellement, 31% des zones rurales sont couvertes par des réseaux de paiement mobile et 19 prestataires proposent leurs services. La valeur des paiements numériques a considérablement augmenté, atteignant 2 milliards de dirhams (environ 195 millions de dollars) en 2021, posant ainsi les bases de la réforme des programmes de protection sociale grâce aux transferts monétaires numériques. La série de financements a permis le développement de la micro-assurance, du registre des nantissements et des garanties permettant de

faciliter l'accès au crédit des MPME. Différentes actions ont directement favorisé l'accès des femmes au financement et à l'autonomisation économique. Par exemple, la participation des femmes aux conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse a augmenté de 14,9% en 2019 à près de 20% à la fin 2022; et 13,5% des start-ups technologiques dirigées par des femmes ont bénéficié pendant la pandémie de Covid-19 d'une allocation annuelle en devises étrangères, facilitant ainsi l'importation des biens et services nécessaires à leurs activités. Toutefois, il reste d'importants défis à relever, tels que l'écart d'accès aux services financiers, qui est toujours de 25 points de pourcentage entre les hommes et les femmes, et il est par ailleurs nécessaire de renforcer l'utilisation et l'acceptation des services financiers numériques par les commerçants.

«Ce troisième financement s'inscrit dans les recommandations du Nouveau Modèle de Développement (NMD) qui souligne la nécessité d'un changement de paradigme visant à promouvoir une croissance inclusive et tirée par le secteur privé afin d'améliorer les services publics et de réduire les disparités sociales et géographiques», explique Jesko Hentschel, Directeur Pays pour le Maghreb et Malte à la Banque mondiale. «Le gouvernement du Maroc a commencé à mettre en œuvre ces recommandations en numérisant les programmes de protection sociale, en soutenant le financement participatif et les instruments non bancaires pour les entreprises innovantes, et en numérisant la

passation des marchés publics pour améliorer l'accès des PME aux contrats publics».

Ce troisième financement consolide les réformes initiées par le Maroc en faveur de l'inclusion financière en améliorant l'accès des populations rurales, des femmes, des jeunes, et des entrepreneurs numériques à une gamme variée de services financiers, en diversifiant les instruments financiers mis à disposition des entreprises jeunes et innovantes afin d'encourager la création d'emplois. «Ces réformes incluent un nouveau régime juridique pour les institutions de microfinance qui leur permet de recevoir des dépôts et d'étendre leur portée, mais aussi des réglementations permettant de développer la micro-assurance, et une nouvelle loi sur les bureaux de crédit pour le traitement des données non financières afin que les personnes non bancarisées puissent bénéficier d'un historique pour accéder au crédit», ajoute Caroline Cerruti, spécialiste principale du secteur financier, et co-responsable du Programme à la Banque mondiale. «Les réformes impliquent également la mise en œuvre de la gestion et des paiements numériques pour le plus grand programme de transfert monétaire du Maroc, Tayssir, qui procure des subventions à 3 millions d'écoliers et contribue à poser les bases de la réforme de la protection sociale».

Le secteur de la microfinance évoluera du statut d'associations à but non lucratif à celui d'institutions de dépôt développant ainsi leurs sources de financement et proposant une large gamme de produits d'épargne et

de crédit aux femmes et aux populations rurales. Actuellement, le nombre de bénéficiaires est largement inférieur à l'objectif de 1,8 million de personnes en 2023 et de 3 millions en 2030, définis dans la Stratégie nationale d'inclusion financière du Maroc.

Ce PPD soutient par ailleurs l'entrepreneuriat numérique et les MPME innovantes. «Le PPD propose de nouveaux instruments de financement qui profitent aux MPME – parfois considérées comme trop risquées pour les banques traditionnelles – y compris le financement participatif (ou crowdfunding) pour les nouvelles entreprises, le capital-investissement pour les entreprises innovantes et à fort potentiel et les fonds de dette qui mobilisent les investisseurs institutionnels pour financer les PME existantes», précise Cyril Despouts, économiste et co-responsable du Programme à la Banque mondiale.

La révision de la loi sur le capital-investissement soutiendra les efforts du gouvernement pour moderniser et décarboner l'économie par le biais du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, qui lèvera et investira des fonds de capital investissement. Cette réforme, tout comme l'introduction d'un cadre réglementaire pour les fonds de dette, est aussi soutenue par le Programme Conjoint sur les Marchés de Capitaux (JCAP).

Le Groupe de la Banque mondiale considère l'inclusion financière et numérique comme un facteur clé de la réduction de l'extrême pauvreté et de la promotion d'une prospérité partagée.



**Le troisième financement de la série a été approuvé afin de continuer à favoriser l'accès des particuliers et des entreprises aux services financiers et numériques**

# Addoha réalise un RNPG de 37 MDH en 2022

Le résultat net part du groupe (RNPG) Addoha Douja Promotion s'est établi à 37 millions de dirhams (MDH) au titre de l'exercice 2022, contre un déficit de 88 MDH une année auparavant.

"Le Groupe a pu retrouver sa capacité bénéficiaire en 2022 et a dégagé un résultat net part du groupe de 37 MDH", indique Addoha Douja Promotion dans un communiqué, ajoutant que le résultat d'exploit-

126 MDH en 2022.

Le taux de marge brute s'est situé à 28% au 31 décembre 2022 contre 22% une année auparavant, rapporte la MAP. Cette amélioration est expliquée principalement par la livraison de plusieurs tranches au Maroc avec un mix produit favorable et la contribution positive des filiales africaines suite au démarrage des livraisons de logements de moyen standing.

S'agissant de l'endettement net du

décembre 2022, à près de 4,6 milliards de dirhams (MMDH), alors que le gearing reste largement maîtrisé à un niveau de 32%.

Pour ce qui est du besoin en fonds de roulement (BFR), il est resté stable par rapport à 2021 à un niveau de 13 MMDH. Ce niveau de BFR tient compte de la hausse des stocks des produits en cours liée aux différentsancements à la production au Maroc et en Afrique de l'Ouest.

2.303 unités en 2022. La production en cours porte sur près de 17.000 unités, dont 32% en Afrique de l'Ouest.

Le chiffre d'affaires s'est, quant à lui, élevé à près de 1,4 MMDH, en progression de 15% par rapport à 2021. Il correspond à 3.154 ventes définitives contre 2.496 en 2021. Les filiales du Groupe en Afrique de l'Ouest contribuent à hauteur de 30% au chiffre d'affaires de 2022, contre 29% en 2021.

## Portrait

# Aleksander Ceferin

*Austère  
capitaine  
révélé par  
les tempêtes*



**S**ans passé sportif ni goût pour la lumière, Aleksander Ceferin pourrait aborder sa réélection ce mercredi à la tête de l'UEFA, en gestionnaire discret d'un foot européen prospère. Mais les crises successives, pandémie et surtout Super Ligue, ont révélé ses failles et sa pugnacité.

A 55 ans, le Slovène au visage émacié ne ressemble à aucun des grands dirigeants sportifs: ni à Michel Platini, son prédécesseur à l'UEFA, auréolé de ses trois Ballons d'Or, ni à Gianni In-

fantino, son homologue à la Fifa, rarement avare d'une déclaration choc, ni à Thomas Bach, ex-champion olympique de fleuret devenu l'omniprésent visage du CIO.

"Je ne suis pas un showman", avait d'emblée annoncé cet avocat méconnu lorsqu'il a été élu en septembre 2016 à la tête de la puissante Union européenne de football, face au Néerlandais Michael Van Praag, une fois Platini emporté par une affaire de paiement suspect concernant la Fifa.

Alors dirigeant d'un club de futsal, le FC Litija, puis président de la Fédération slovène à partir de 2011, Ceferin ne connaît de l'UEFA que sa commission juridique et se présente en "homme d'équipe" et de dialogue, un signal aux petites fédérations dans un foot européen où une poignée de sélections comme de clubs concentrent talents et trophées.

Réélu en 2019 sans opposition, le juriste ne s'est guère attiré de critiques publiques en près de sept ans: "La boutique est bien gérée", portée entre autres par sa lucrative Ligue des champions, résume un bon connaisseur des instances du football.

Outre quelques réformes de gouvernance, dont la limitation à trois mandats de quatre ans pour le président - il devrait donc laisser la place en

2027 - Ceferin a mis sur les rails une nouvelle formule des compétitions européennes de clubs à partir de 2024, ainsi qu'une réforme du fair-play financier.

Il a aussi su ferrailler avec Gianni Infantino sur le calendrier international, quand la Fifa voulait élargir son Mondial des clubs puis organiser une Coupe du monde tous les deux ans, se rapprochant politiquement du patron du football sud-américain, Alejandro Dominguez.

Pourtant, au printemps 2021, cet amateur de sports mécaniques et ceinture noire de karaté, perpétuellement sous contrôle, a failli rester dans l'histoire comme le fossoyeur du football européen de clubs, faute d'avoir vu venir la trahison d'une douzaine de dirigeants.

Complotant en secret, les patrons de six clubs anglais, trois clubs italiens et trois clubs espagnols ont tenté de lancer leur propre compétition privée, le jour même de la présentation d'une réforme de la Ligue des champions, avant de renoncer en 48 heures face à l'ampleur du tollé et à la mobilisation politique.

"Bêtement, je ne pouvais pas croire que mes interlocuteurs quotidiens prépareraient en réalité un autre projet derrière notre dos", avait confié Ceferin à

la chaîne slovène Pop TV. "J'ai sans doute été naïf, mais mieux vaut être naïf que menteur".

Mâchoire serrée, blanc comme un linge, il avait lâché ses coups contre "les serpents", "les douze salopards" et leur "crachat au visage de tous les amoureux du football", amèrement déçu par le patron de la Juventus Andrea Agnelli, si proche qu'il reste le parrain d'une de ses filles.

L'UEFA a beau miser d'ici l'été sur un arrêt favorable de la Cour de justice européenne pour conforter son monopole sportif, l'épisode Super Ligue a rappelé les convoitises et fractures souterraines du foot européen, susceptibles de resurgir à tout moment.

Et si Aleksander Ceferin soigne ses relations avec le patron du Paris SG Nasser Al-Khelaïfi, qui a succédé à Andrea Agnelli à la tête de l'Association européenne des clubs (ECA), il lui faut aussi ménager les intérêts de tous, la clé de la longévité pour un dirigeant d'instance sportive.

Or le Slovène peut se montrer intransigeant: en mars 2021 et en pleine pandémie de Covid-19, il avait exigé que les 12 pays-hôtes de l'Euro s'engagent à accueillir du public, finissant par retirer la compétition à Bilbao et Dublin qui s'y préparaient pourtant depuis des années.



**A 55 ans, le Slovène au visage émacié ne ressemble à aucun des grands dirigeants sportifs: ni à Michel Platini, ni à Gianni Infantino, ni à Thomas Bach**



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle et des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SALE KENITRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS DE REPORT

- Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relative aux appels d'offres N°29/INV/DPSS/2023, N° 30/INV/DPSS/2023, N° 31/INV/DPSS/2023, N° 32/INV/DPSS/2023, publiés au journal Libération n° 9876 du 21/03/2023, a été reportée à la date du 17/04/2023 à la même heure au lieu du 13/04/2023.
- Le reste sans changement.

N° 2284/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REGION CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

AVIS RECTIFICATIF DE

L'APPEL D'OFFRE OUVERT N°021/EXP/2023

Le directeur provincial du Ministère de l'éducation nationale, de préscolaire et des sports d'El-Jadida porte à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert N° 021/EXP/2023 relatif à la restauration collective au profit des élèves des internats, cantines et Dar Taliba relevant de la direction provinciale d'El-Jadida. En deux lots séparés :

- Lot N°1 : El-Jadida et Moulay Abdellah
- Lot N°2 : El Hoouzia, OuladRahmoun, OuladHamdan et Birjedid

Paru au journal libération n°9881 du lundi 27 mars 2023 a été changé comme suit :

- Le contenu de présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, et 148 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics
- L'estimation du Lot N°1 :

Min : 2 021 118.00 DH (deux million vingt-un mille cent dix-huit dirhams) (TTC).

Max : 3 042 864.00 DH (trois million quarante-deux mille huit cent soixante-quatre dirhams) (TTC)

Lot N°2 :

Min : 2 659 371.00 DH (deux million six cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-onze dirhams) (TTC).

Max : 4 003 972.50 quatre million trois mille neuf cent soixante-deux dirhams et cinquante centimes) (TTC)

Au

Lot N°1 :

Min : 2 222 335.50 DH (deux million deux cent vingt-deux mille trois cent trente-cinq dirhams et cinquante centimes) (TTC).

Max : 3 345 804.00 DH (trois million trois cent quarante-cinq mille huit cent quatre dirhams) (TTC)

Lot N°2 :

Min : 2 912 481.00 DH (deux million neuf cent douze mille quatre cent quatre-vingt-un dirhams) (TTC).

Max : 4 385 122.50 (quatre million trois cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux dirhams et cinquante centimes) (TTC)

- le reste est inchangé.

N° 2286/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MÉDIOUNA  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DEM

AVIS MODIFICATIF AVEC REPORT  
DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLS  
DE L'APPEL D'OFFRES N° 04/2023/FDR

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres N° 04/2023/FDR relative à l'acquisition des analyseurs d'hématologie automatisés au profit des centres de santé Al ABRAR, ARRACHAD, MEJJATIA OULED TALEB, ARRIAD 1, ARRIAD 2 et SIDI HAJJAJ OUED HASSAR-Province de Médiouna, qui avait paru dans le journal « LIBÉRATION » en date du 09/03/2023 sous N° 9866 et au journal « الاتحاد الاشتراكي » en date du 09/03/2023 sous N°13395 a connu des modifications au niveau du descriptif technique et la date d'ouverture des plis a été reporté au 18/04/2023 à 11h00 au lieu du 06/04/2023 à 11h00.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service des marchés avant le 17/04/2023 à 13H00

Le nouveau dossier de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

N° 2285/PA



Société de développement local  
« CASABLANCA BAÏA S.A. »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AQ/CB/04/2023	Achat de petit matériel et d'articles d'équipement nécessaires pour les activités de lutte contre les animaux errants, de salubrité et d'hygiène	Le 26/04/2023 à 11 heures	17 500,00 DH	875 196,00 DH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Les échantillons doivent être déposés au bureau d'ordre de Casablanca Baïa avant le 25 avril 2023 à 16h 30.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter

La société CASABLANCA BAÏA S.A  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
[casabala@casabala.ma](mailto:casabala@casabala.ma)



Société Anonyme au capital de 40.000.000 DH - CNIS n° 71223751 - 07 1109960 - RC 190601 - Potence 30071667  
14, Avenue Mers Sultan - 4<sup>ème</sup> étage - 20 130 Casablanca - Maroc - Tél : (+212) 5 22 36 87 74 - (+212) 5 22 36 87 73  
[casabala@casabala.ma](mailto:casabala@casabala.ma)

N° Vert 0800 004 545 | Cas Baïa | Cas Baïa | Cas Baïa

N° 026/PC

**MADE IN T**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Au capital de 100.000,00 Dirhams  
Siège social : PALMIER PLACE, 380 BOULEVARD BRAHIM ROUDANI REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE U3 MAGASIN 07, CASABLANCA  
RC N° : 560131 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/12/2022, l'associé unique de la Société dite MADE IN T SARL AU, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, PALMIER PLACE, 380 BOULEVARD BRAHIM ROUDANI REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE U3 MAGASIN 07 a décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mr. BERRADA NABIL en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à: PALMIER PLACE, 380

**BOULEVARD BRAHIM ROUDANI REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE U3 MAGASIN 07, CASABLANCA.**  
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 09.03.2023 sous le N° 862159.  
N° 2287/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHOURIBGA  
CERCLE DE KHOURIBGA  
CAIDAT L B  
COMMUNE BENI-KHLEF  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 03 /2023

LE 09 MAI 2023 A 11 HEURES DU MATIN ; IL SERA PROCÉDÉ DANS LE BUREAU DE MR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE BENI-KHLEF ; A L'OUVERTURE DES PLUS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX CONCERNANT LA LOCATION

DU BOUTIQUE COMMUNALE ; NUMERO 12 ET DU LOGEMENT COMMUNAL N° 16 AU CENTRE SOUK SEBT BENI KHLEF. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE PEUT ETRE RETIRE AUPRES DU SERVICE DE LA REGIE DE LA COMMUNE BENI-KHLEF. IL PEUT EGALEMENT ETRE TELECHARGE A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES PUBLICS WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA  
LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A : -726.00 DHS (SEPT CENT-VINGT SIXDHS) POUR LA BOUTIQUE COMMUNAL N°12 - 744.00 DHS (SEPT CENT QUARANTE QUATREDHS) POUR LE LOGEMENT COMMUNAL N°16  
LE PRIX ESTIMATIF MENSUEL DE LA LOCATION EST FIXE A : 242.00 DHS (DEUX CENT-QUARANTE DEUX DHS) POUR LA BOUTIQUE COMMUNAL N°12

248.00 DHS (DEUX CENT QUARANTE HUIT DHS) POUR LE LOGEMENT COMMUNAL N°16  
LE CONTENU ; LA PRESENTATION AINSI QUE LE DEPOT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27 ; 29 ; 31 ET 148 DU DECRET N° 2.12.349 DU ( 20 MARS 2013 ) RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS LES CONCURRENTS PEUVENT :  
- SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS DANS LE BUREAU DE LA REGIE DE LA COMMUNE  
- SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER RECOMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU PRESIDENT DE LA COMMUNE.  
- SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.

- SOIT LES DEPOSER PAR VOIE ELECTRONIQUE DANS LE PORTAIL DU MARCHES PUBLICS  
LE DOSSIER DE LA CONCURRENCE DOIT ETRE MIS DANS UN PLUS CACHETE SUR LEQUEL EST ECRIT LE NOM ET PRENOM DU CONCURRENT OU LA RAISON COMMERCIALE POUR LES PERSONNES MORALES AINSI QUE L'ADRESSE NUMERO DE TELEPHONE ET NUMERO DU BOUTIQUE OU DU LOGEMENT PREVU POUR LA LOCATION ; CONTENANT LES DEUX ENVELOPPES SUIVANTES:  
1. DOSSIER ADMINISTRATIF ; COMPRENANT :  
a) DEMANDE DE LOCATION  
b) POTOOCOPIE DU C.I.N  
c) ATTESTATION DU PERCEPTEUR DU LIEU D'IMPOSITION DELIVREE DEPUIS MOINS D'UN AN CERTIFIANT QUE LE CONCURRENT EST EN

SITUATION FISCALE REGULIERE OU ATTESTATION D'EXONERATION DE L'IMPOT  
d) EXEMPLAIRE DU CAHIER DE CHARGE SIGNE PAR LE CONCURRENT ET LEGALISE  
A AJOUTER POUR LES PERSONNES MORALES :  
• LES PIECES JUSTIFIANTES LES POUVOIRS CONFERES A LA PERSONNE AGISSANT AU NOM DU CONCURRENT.  
• LA LOI DE FONDATION ET LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ADMINISTRATION OU DES GESTIONNAIRES.  
2. DOSSIER FINANCIER ; COMPRENANT :  
- UN ENGAGEMENT SIGNE PAR LE CONCURRENT (SELON MODEL DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE)  
RECEPISSE DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE  
N° 2288/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DE TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE  
D'EL KELAA DES SRAGHNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°10/2023**

Le 10/05/2023 à 11H00 Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement de Transports et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Travaux d'entretien de réseau routier dépendant de la direction provinciale de l'équipement et de l'eau D'El Kelaa des Sraghna - Province d'El Kelaa des Sraghna-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement de Transports et de La logistique d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **Quinze mille Neuf cent Dirhams (15 900,00dhs).**

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : **Un Million soixante mille dirhams (1 060 000.00dh).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement de Transports et de La logistique d'el Kelaa des Sraghna.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

**DOSSIER TECHNIQUE**

\* Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
B	B1, B6	4

\* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N° 2289/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DE TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE  
D'EL KELAA DES SRAGHNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°11/2023**

Le 09/05/2023 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement de Transports et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'entretien de réseau routier dépendant de la direction provinciale de l'équipement et de l'eau d'el kelaa des sraghna -Province d'El Kelaa des Sraghna.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement de Transports et de La logistique d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinq cent Dirhams (500.000DH).**

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : **trente et un mille huit Dirhams (31 008.00dh).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

**DOSSIER TECHNIQUE**

\* Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CATEGORIE
CQ	CQ3-CQ4	4

\* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N° 2290/PA

# Libé Ramadan



## Ramadan au Gabon...

### *Quand jeûne et jeunes fraternisent !*

**N**euf jours ramadanesques déjà passés ! Il fut 18h30. Des jeunes marocains étaient rassemblés à la maison de Karim sis au quartier Avorbam, Libreville, quand l'appel à la prière se fit entendre. Les ventres gargouillants, ils s'empressèrent de rompre le jeûne avec des dattes comme le veut la Sunna, avant d'accomplir "Salat Al Djamaa". L'aboutissement ? Une "réunion" de luxe autour d'une table bien garnie. Les dé-

lices de Karim n'ont rien à envier à ceux des... Femmes.

Cette scène, sans relief dans l'acception ordinaire de la chose, s'approprie davantage de signification, quand les péripéties se déroulent dans "un monde lointain".

Continuellement nostalgiques aux saveurs ramadanesques du "Bled", les jeunes marocains établis à Libreville, célibataires, convient-il encore de le mentionner, se reconnaissent dans un nouveau "Lifestyle" fondé sur le dialogue des cultures. Sur l'éthique et le Soi.

Tout en restant (r)attachés à cet écran qu'est la culture mère, notamment en mode chefs-cuisiniers, ils sont à la découverte de traditions différentes, dans un climat de partage avec les Musulmans du monde. Des croyants d'autres confessions pourraient également s'y inviter.

Réunis autour d'un thé à la menthe et des gâteaux marocains... Place aux causeries.

Apparemment satisfait de sa "prestation" culinaire, Karim (42 ans) ne cache guère qu'il est un vrai passionné de la cuisine marocaine.

"La cuisine est mon fief. C'est pour moi un lieu de bonheur, de distraction et de dépassement de soi", reconnaît le jeune fonctionnaire.

Il relève, néanmoins, ne pas avoir eu trop souvent l'occasion de s'y investir, alors qu'il vivait avec sa famille.

"Désormais, je me délecte plus, quand j'envoie les photos d'une table de Ftour bien rangée à ma mère", relève-t-il les yeux grand ouverts, constamment fixés sur la table. "La soupe marocaine !", s'étonne la maman.

Cependant, Karim affirme que Ramadan dans un pays autre que le sien, particulièrement au Gabon, est bien plus que "manger".

"C'est une occasion qui ne se présente que rarement pour constater de si près la manière dont les Musulmans du monde abordent ce mois béni. Pour goûter à la souffrance des pauvres et nécessiteux qui manquent continuellement de nourriture et d'eau potable", dit-il.

Abdelhamid (Abdo), un commerçant installé au Gabon depuis 5 ans, préfère s'attarder, comme à l'accoutumée, sur son récit épique depuis son premier jour au pays des Panthères. Et ça commence dès son atterrissage !

Un disque, certes rayé. Mais ses amis éprouvent, pas pour si longtemps, un grand plaisir à tenter de le saisir. En vain !

Sa naïveté l'emporte sur son ressassement... Et sur les événements qui ne cessent de changer du jour au lendemain !

Essadik est le plus sage de la "cour". Célibataire malgré lui, après le retour de sa femme au Maroc, cet homme de 56 ans est celui que "tout le monde" aime entendre parler.

Il place les bonnes lettres sur les bonnes grilles. Un vrai verbiériste.

Pour lui, Ramadan est une précieuse occasion que Dieu offre à l'Homme. Celle-ci peut se renouveler comme elle peut ne plus avoir lieu.

Quoi qu'il en soit, poursuit-il, le plus important est de tirer profit de cette expérience, humaine en l'occurrence, pour multiplier les

bonnes œuvres et essayer de comprendre le "fameux" multiculturalisme.

"Il faut entreprendre un travail constant d'intégration et surmonter la barrière de la diversité, le sentiment, parfois pesant, de l'isolement, apprendre une nouvelle gestion financière et réfléchir sur un système de santé différent", explique ce bigorixique.

Le temps des "tarāwīh" arrive. Les Musulmans rejoignent la Grande Mosquée Hassan II.

Marocains, Tunisiens, Mauritaniens, Sénégalais, Maliens, Burkinabè, Indiens, Pakistanaï... Tous les fidèles de Libreville se rallient dans ce monument historique et culturel, qui ne cesse de promouvoir les valeurs de tolérance et d'humanisme prônées par l'Islam.

Il contribue au rayonnement de la Sainte Religion au Gabon et au-delà.

Pendant le Ramadan, mais pas que, la Grande Mosquée Hassan II fait souvent salle comble, en l'occurrence lors des "tarāwīh".

Djellaba, Foukia... dessinent un cadre déjà majestueux. L'odeur du musc en rajoute une couche de spiritualité, "soulevée" par la belle voix de l'Imam marocain venu au Gabon pour la noble cause.

Après la prière, des liens solides se nouent, des amitiés naissent.

La soirée se poursuit en plein air, autour d'un café, avant que chacun ne rejoigne son domicile pour se préparer à la journée de lendemain.

Telle fut une journée ramadanesque d'un célibataire au Gabon... Ou presque !

Par Anouar Afajdar (MAP)



Continuellement nostalgiques aux saveurs ramadanesques du "Bled", les jeunes marocains établis à Libreville se reconnaissent dans un nouveau "Lifestyle" fondé sur le dialogue des cultures

# Cri d'alarme des astronomes face à une pollution spatiale croissante

L'horizon des astronomes se bouche: la pollution spatiale engendrée par la prolifération des satellites en orbite perturbe les observations des télescopes, au point de menacer l'avenir de la profession, alertent des études dont les auteurs appellent à un sursaut.

Depuis l'avènement des méga-constellations - plusieurs milliers de satellites envoyés par grappes - en 2019, initié par l'Américain Space X, le nombre de satellites a plus que doublé, et les projets se multiplient pour apporter du haut débit depuis l'espace.

Cette colonisation de l'orbite basse (jusqu'à 2.000 kilomètres d'altitude) gère la circulation, multipliant le risque de collisions. Par réaction en chaîne ces collisions génèrent davantage de débris, eux-mêmes réduits en fragments toujours plus petits, grossissant le nuage de déchets gravitant au-dessus de nos têtes.

Les conséquences sont "dramatiques" pour l'astronomie professionnelle, confrontée à une transformation du ciel nocturne "sans précédent", selon une étude parue lundi dans Nature Astronomy.

Pour la première fois, des astronomes ont tenté de mesurer la baisse d'efficacité des observations due à cette pollution, et d'en évaluer le coût.

En reflétant la lumière du soleil, les satellites augmentent les effets de la pollution lumineuse venue du sol. Certaines sociétés dont Space X ont d'ailleurs tenté de réduire la brillance de leurs engins pour atténuer ces nuisances.

Mais les effets des petits débris sont



plus problématiques encore. En-deçà d'une certaine taille, les télescopes terrestres ne peuvent les détecter individuellement.

En revanche leurs images sont polluées par la multitude de traînées lumineuses qu'ils produisent, tandis que "la lumière reflétée par les débris continue d'accroître la brillance du ciel", explique à l'AFP John Barentine, coauteur de l'étude.

Les plus gros projets scientifiques sont affectés, comme l'Observatoire Vera-C.-Rubin (VRO), un télescope géant en construction au Chili: les modélisations prédisent une augmentation de 7,5% de la brillance du ciel à son zénith durant la prochaine décennie.

Ce qui ajoutera "près d'un an par rap-

port à la durée nominale du programme, soit un surcoût estimé à 21,8 millions de dollars", développe John Barentine. C'est largement plus que "le temps et l'argent qu'on perd déjà avec d'autres aléas comme la météo", regrette ce chercheur à l'Université américaine d'Utah.

L'impact pourrait être pire encore car les mesures actuelles de la pollution lumineuse sous-estiment le phénomène, pointe une autre étude de Nature Astronomy.

Autre coût: la perte d'opportunités de détecter des phénomènes astrophysiques rares et inconnus. Certains comme les passages de météorites sont si furtifs qu'il faut un ciel totalement pur pour les observer.

Or même depuis un lieu exempt de pollution lumineuse comme celui du VRO,

une hausse de 7,5% de la luminosité du ciel réduira d'autant le nombre d'étoiles observables, calcule John Barentine.

La pollution lumineuse au sol ne cessant de croître, les sites propices à la construction de télescopes se réduisent comme peau de chagrin, déplorent en outre plusieurs chercheurs dans des articles joints aux études.

Mais le phénomène dépasse la science, et touche à la "relation ancestrale" de l'humanité à la voûte céleste, qui devrait être considérée comme "patrimoine immatériel" de l'humanité, plaide l'astrophysicienne Aparna Venkatesan, de l'Université de San Francisco.

"La perte de l'obscurité, qui affecte même le sommet du K2, les rives du lac Titicaca ou l'île de Pâques, représente une menace tant pour l'environnement que notre héritage culturel", s'alarment les astronomes qui lancent un "appel" à la communauté scientifique.

"On veut se dégager de la pollution lumineuse et finalement ce qu'on voit, ce sont des milliers de satellites", constate Eric Lagadec, astrophysicien à l'Observatoire de la Côte d'Azur-UCA, qui n'a pas pris part aux études.

Pour cesser cette "folie", leurs auteurs appellent à limiter considérablement, voire interdire les méga-constellations, soulignant que toutes les autres mesures "d'atténuation" seront inefficaces.

Mais il est "naïf de penser que le marché des lanceurs va se réguler sans contraintes", au vu des intérêts économiques en jeu, concluent-ils.

## Blagues

*Quelle est l'arme préférée des vegan?*

*Le lance-roquette.*

+++++

*Quelle est la femme du hamster ?*

*L'Amsterdam.*

+++++

*Dans quel pays ne bronze-t-on pas du nez ?*

*Au Népal.*

*Que fait une théière*

*devant un ascenseur ?*

*Elle veut mon thé.*

+++++

*Pourquoi Winnie l'Ourson veut-il absolument se marier ?*

*Pour partir en lune de miel.*

+++++

*Que dit une mère à son fils geek quand le dîner est servi ?*

*Alt Tab !*

## Citations

*"Je préfère l'incinération à l'enterrement et les deux à un week-end avec ma femme."*

**Woody Allen**

## Le livre

«Je suis vraiment subjugué par ta facilité de langage et tes connaissances», me déclara Serge.

-- Oh, c'est peu de choses ! répondis-je en haussant les épaules et en rougissant de modestie. Le peu que je sais, je l'ai appris sur les bancs de l'école ou dans les livres. Je n'ai jamais encore voyagé en France mais je sens que je connais votre pays comme si j'y avais grandi.

-- C'est là où réside la force de la communication, intervint Isabelle.

-- La communication, l'interrompis-je, c'est trop vaste, c'est trop général pour justifier un cas comme le mien. Je puis vous affirmer néanmoins que j'ai toujours été fasciné par l'histoire tumultueuse et mouvementée de la France, la mentalité des Français fort controversée du fait de la variété des races et le métissage des populations, leur culture universaliste, imprégnée et enrichie, au fil des siècles par la tolérance envers les autres. Je ne cesse, là-dessus, de réaliser combien l'expression «terre des cultures» colle à ce grand et merveilleux pays.

Ce n'était point leur jeter des fleurs. J'en étais réellement convaincu.

La discussion continuait. Elle se réduisait au petit cercle d'Isabelle, de Serge et de moi-même. Jamal avait beaucoup de peine à suivre. Il avait toujours eu des difficultés à s'exprimer en français. Souvent, il trébuchait et se perdait dans la recherche de ses mots. Sa démarche en pâtissait.

Les conditions dans lesquelles il avait fait son apprentissage de base étaient tellement précaires que seuls ses efforts personnels et sa détermination farouche lui avaient permis d'acquiescer les règles de syntaxe essentielles et apprendre les mécanismes de l'écriture française. Comme plusieurs de ses semblables, ayant évolué dans de petites écoles de campagne, l'expression orale de la langue de Molière lui faisait atrocement défaut.

Le restaurant se vidait, peu à peu, de ses clients. La rue était devenue de plus en plus déserte. Dehors, il faisait agréablement doux. Le calme, un calme naturellement serein et apaisant, régnait sur les lieux. Au lointain, le bourdonnement sourd des vagues répétait, inlassablement, la mélodie millénaire du temps. L'odeur de la mer se mélangeait avec celle des herbes sauvages et cohabitait avec le parfum des fleurs...

Cette ambiance idyllique fut hélas perturbée par le moment des «au revoir». Nous devions nous quitter. Serge et la compagnie devaient partir le lendemain à Casablanca pour s'en-

## ...ET LA VIE CONTINUE PAS.

*Journal d'une vie qui serait la mienne*

Rachid MEFTAH

voler vers la France. Nous avions échangé nos adresses et nous promîmes de nous écrire...

J'avais le cœur, quelque peu, serré. C'était humainement naturel, d'autant plus que j'avais le sentiment qu'une grande amitié venait de naître.

A la maison, tout le monde dormait, à l'exception de Nasser qui regardait encore un film à la télévision.

-- Ils ne t'ont rien laissé à manger, me lança-t-il, je les ai prévenus que tu allais dîner dehors avec tes amis et donc tarder à rentrer. Au fait, ta tante m'a posé plein de questions. J'ai dû déployer de grands efforts pour la rassurer en la convainquant que c'étaient de bons amis, corrects, sérieux et gentils. tu vois ce que je veux dire ?!

-- Oui, oui... Elle exagère des fois. Elle s'inquiète pour rien. Elle oublie que je suis majeur maintenant.

-- Ecoute, tu la connais. Elle nous considère toujours comme de petits enfants qui ont besoin d'être constamment suivis et surveillés. Elle n'arrive pas encore à réaliser que nous sommes en train de grandir.

Il m'avait proposé de regarder le film avec lui.

-- C'est un très bon film comme tu aimes, tu verras ! Il vient de commencer, il y a à peine un quart d'heure.

-- Non, je suis fatigué, je vais dormir.

En fait, j'étais las et distrait. Je n'avais qu'une seule envie, m'allonger pour passer en revue cette formidable soirée et méditer sur cette aptitude abstraite mais vertigineuse de la géographie à façonner les cultures et créer les différences mentales tout en laissant bien à l'histoire le soin de les rapprocher.

Jamal avait accompagné les Bousquet en France. C'était la première fois qu'il s'y rendait. Là-bas, il devait joindre l'utile à l'agréable. Tout en passant ses vacances dans la découverte de ce fantastique nouveau monde, il était employé par Serge en tant que moniteur dans une sorte de colonie de vacances que les Bousquet organisaient en montagne au profit d'une vingtaine d'enfants français pendant 45 jours par période de deux semaines. Dans l'une

de ses premières lettres, Serge m'avait appris que pour cela, ils avaient aménagé un vieux bâtiment qu'ils avaient acheté et restauré. Il y avait des chambres pour les petits pensionnaires, m'avait-il écrit, une grande cuisine, un champ clôturé de cèdres qu'ils utilisaient comme parcours pour les entraînements équestres des enfants. Dans une grange, convertie pour la circonstance en écurie, étaient abrités une vingtaine de chevaux et de poneys. Cet espace animalier valorisait davantage la grande bâtisse qui, de loin, ressemblait à un vieux château comme en regorge la région.

La colonie de vacances se trouvait à près de 200 kilomètres de la demeure des Bousquet, un mas, une propriété de quelques trois hectares, située dans un bourg rural, Villevieille, qui surplombe le village de Sommières, à mi-distance de Montpellier et Nîmes.

Jamal était omniprésent partout à la colonie. Il faisait de tout. Il s'occupait de la cuisine, préparait les repas, faisait le ménage, entretenait et attelait les chevaux et surveillait scrupuleusement les enfants pendant leurs parcours équestres et leurs randonnées chevauchées aux côtés de deux moniteurs français, un garçon et une fille. Il devait totaliser trois semaines de travail soutenu et assez éprouvant dans lequel il trouvait, quand même, beaucoup de plaisir, surtout que le cadre naturel dans lequel cela se passait n'était pas très différent de celui qui avait jadis vu évoluer son enfance.

Le paiement de tous ces services se faisait par les Bousquet sous forme d'achats. Jamal devait passer, après la colonie, encore une semaine au mas avant de regagner le Maroc. Il y était accueilli comme un membre à part entière de la famille. Anne l'accompagnait dans les grandes surfaces et les marchés aux puces de la région pour l'aider à choisir et acquiescer les affaires dont il avait besoin pour lui et pour sa famille au bled. C'était généralement des vêtements, des fournitures scolaires et quelques appareils électro-ménagers. Il devait refaire le même processus, les années suivantes et, profitant de ses expériences passées, il avait toujours établi préalablement une liste exhaustive des affaires dont il ressentait la nécessité vitale prioritaire.

Cette formule arrangeait tout le monde. Pour lui, il passait des vacances européennes payées. Pour eux, cela leur épargnait les tracasseries administratives et financières de la législation du travail et des lois sociales et fiscales. (A suivre)

## L'artiste plasticien Abdessamad Bouysramme

# Entre couleur et trace

### La couleur parlante

La couleur recèle un monde infini à explorer, par quoi tout s'offre et existe, dans le sens de l'infini des possibilités de son emploi et des explorations qu'elle permet et qui est le fondement de l'art pictural. Ce que Deleuze a coutume d'appeler les « blocs de couleurs » pour désigner le sujet/objet de l'art de peindre. Chaque artiste y va de sa palette rendant compte de ses potentialités expressives. C'est la première chose qui nous fait face chez lui et qui nous le fait connaître. On peut construire une peinture autour d'une seule couleur comme de plusieurs dizaines. Question de maîtrise fédérée à l'état d'âme, à l'emballage spirituel du moment. Ce que je crée part de moi et emprunte mes outils et mes choix.

Dans le travail de Bouysramme axé sur le monochrome, cela est d'une évidence certaine par le choix d'une certaine réduction du chromatique, dépouillée de ce qui est encombrant, existant par ce qui émane de lui, mais dont le pouvoir de suggestion est très fort. Cela permet au regard de palper plus aisément non pas le sens mais l'affect inspiré qui est derrière. Dans un premier temps, bien sûr. Car il y a une disposition, un emplacement, une répétition remarquable d'une donnée propre à lui dans ses travaux artistiques. C'est abstrait et assez minimaliste. Pas de référence au réel et avec du peu. L'artiste institue une surface principale couvrant toute la toile, puis deux formes minuscules y sont déposées : l'une assez grande et l'autre plus minuscule à côté, décalée. Un même espace donc, celui du tableau les réunit, chacune ayant sa propre couleur. Or tout cela n'est que le vu, le visible, le donné. Le monde exprimé par ces trois étapes de couleurs dialogantes, se répondant, font valoir ce qui est plus englobant, ce fond premier, qui est d'une présence incontournable, une base en même temps.

### Le dit de la trace

De quoi s'agit-il au juste ? Là, se dessine l'apport, qui est la particularité agissant comme ajout et comme différence : la lettre, celle de la calligraphie arabe qu'il avait



déjà investie artistiquement et librement lors d'une première expérience dans des toiles d'un esthétisme épuré et transparent et où il a excellé et obtenu un prix national. Dans cette expérience nouvelle, l'artiste peint la lettre à l'infini, pour créer un bain coloré à la texture unique. La lettre arbitraire mais actuelle par sa présence neutre s'écrit autrement, loin de son attribution première qu'est d'être dans la signification de ce qui peut être déchiffré ou épelé, dans la lecture, mais où elle disparaît pour ainsi dire. Sa répétition par l'artiste en soubassement renforce cela et constitue un enchevêtrement équilibré et presque plein, car elle accapare le plus de surface et reçoit les deux formes citées ci-haut. C'est une construction en strates dont la base est comme matricielle, générant ce qui s'adosse à elle. La lettre est à la base de l'écriture qui est à la base de la pensée. Lettres et formes prises dans une esthétique

de couleur dont on ne peut qu'être doublement sensible.

La grande fonctionnant comme présence et effacement : un aplat dense, criant, consistant de la même couleur que le fond à lettres. L'autre employée comme un signe, accent ou comme une ponctuation qui arrête la marche du regard déjà aiguë, dans son voyage au sein de la toile. On est transporté en une alchimie forme/couleur, cette relation dont le poète Oscar Wilde dit : « l'art est plus abstrait que nous l'imaginons, la forme et la couleur nous parle de forme et de couleur, et tout s'arrête là ». Autrement dit, tout est exprimé là. Le carré du fond et les aplats et les petites taches nous parlent le langage de l'émotion. On passe du noir, du rose, du bleu, du violet, du marron vers, un pour chaque couleur citée, du blanc, du jaune du vert ou du rose en, plus petit. Tout est clair, net, qui célèbre la beauté pure du geste créateur. Un mou-

vement à trois étapes qui donne vie à l'œuvre et la fait entrer dans une esthétique réactive intérieurement, d'elle-même.

Le remplissage patient et soucieux d'un accomplissement bien fait qui ne laisse rien au hasard comme lorsque l'on écrit un texte. Ici muet, insensible, tant que le deuxième geste n'est pas entrepris, celui de faire passer un pinceau large et sûr au milieu, un grand cri, une semblance de rébellion tranquille, rejoint tout de suite par un point (final ou marqueur d'une suspension momentanée). Une référence textuelle qui convient bien à ce travail qui détourne, pour une réception différente de l'acte de la création.

### La matière/réceptacle

Une autre expérience artistique confirme ce choix, celle des installations. Elle est en contact direct avec la matière. Les symboles et les signes, chiffres ou lettres sont tracés à même la terre mouillée malléable au creusement, déjà circonscrite et limitée par une géométrie intentionnelle éclatée à certains endroits. Ici, il s'agit de la matrice première, qui donne et accueille la vie, entre l'apparition première et l'aboutissement final. Ne demeurent que les marques laissées par le passage, elles-mêmes provisoires. On voit dans cette expérience l'existence flagrante et voulue d'un pas ici ou là. Trace d'un pied nu, d'une sandale bizarrement affichant une couleur bleue, l'immersion préméditée de l'artiste sans doute pour dire, signer ou expliciter la pensée qui gère la réalisation artistique. Ce qui n'est que vrai. Tout art provient de recherches assidues, guidé par l'idée qui les nourrit. Nicolas Poussin n'a-t-il pas dit : « de la main du peintre ne doit sortir aucune ligne qui n'ait été formée auparavant dans son esprit ».

Abdessamad Bouysramme offre ici un bel exemple de réalisation plastique gorgée de talent et suscitant à bon escient des réflexions tant esthétiques qu'intellectuelles.

### Par : Mbarek Housni

« ... et même là on l'on tolère l'atrait, c'est par la forme seule que les couleurs obtiennent leur noblesse. » Kant, critique de la faculté de juger, paragraphe 14.

## "Donjons & Dragons" s'empare de la première place du box-office nord-américain

Le film d'action à gros budget "Donjons & Dragons: L'Honneur des Voleurs" a dérobé la première place du box-office nord-américain pour sa sortie, selon les estimations dimanche du cabinet spécialisé Exhibitor Relations.

L'adaptation très attendue du plus populaire des jeux de rôle, avec à l'affiche Chris Pine, Michelle Rodriguez, Hugh Grant et la star de la série "Bridgerton" Regé-Jean Page, a engrangé 38,5 millions de dollars entre vendredi et dimanche, une très bonne performance selon les experts du secteur.

Le long-métrage produit par Paramount et eOne, qui se situe dans un univers médiéval-fantastique, a reçu des critiques et un accueil du public "remarquables" et a le "potentiel pour générer des suites", selon David A. Gross du



cabinet Franchise Entertainment Research.

Il devance le quatrième volet de la saga "John Wick", dans lequel Keanu Reeves reprend son rôle de tueur à gages combattant un groupe criminel international, qui a territé à la deuxième place du classement avec 28,2 millions de dollars pour sa deuxième semaine d'exploitation.

Le nouvel épisode de la saga "Scream", "Scream VI" avec Courteney Cox et la vedette de la série "Mercredi" Jenna Ortega, se maintient sur la troisième marche du podium avec 5,3 millions de dollars de recettes pour sa quatrième semaine dans les salles obscures.

Dans ce film d'horreur qui mélange épouvante et autodérision, l'effrayant "Ghostface" sévit cette fois à New York.

"His Only Son", fresque bi-

blique d'Angel Studios qui retrace l'épisode du sacrifice d'Isaac par Abraham, ravit la quatrième place avec 5,3 millions de dollars pour sa première semaine d'exploitation.

Le film de boxe "Cred III", neuvième de la saga "Rocky" et le premier sans Sylvester Stallone, dégringole lui à la cinquième place, engrangeant 5 millions de dollars pour sa cinquième semaine. C'est le premier film réalisé par Michael B. Jordan, qui joue aussi le rôle-titre.

Voici le reste du top 10 :

6. "Shazam! La Rage des Dieux" (4,7 millions de dollars)

7. "A Thousand and One" (1,8 million)

8. "65 - La Terre D'Avant" (1,6 million)

9. "Ant-Man et la Guêpe: Quantumia" (1,2 million)

10. "Jesus Revolution" (1 million)



6<sup>ème</sup> édition du Festival "Aji Thdm"

## Le spectacle "Subsahara Rire" célèbre l'humour africain



Un spectacle inédit de cinq humoristes africains, intitulé "Subsahara Rire", a célébré, samedi soir au théâtre national Mohammed V à Rabat, l'humour africain dans toute sa diversité, et ce dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival "Aji Thdm".

L'humoriste maroco-ivoirien Oualas, le Tunisien Nhidhal Saadi, le Camerounais Valery Ndong et les Ivoiriens Ramatoulay et Le Magnific, ont ainsi gratifié les festivaliers, issus de toutes les générations et de tous les horizons, d'une soirée ramadanesque hilarante et haute en couleur, le tout dans une ambiance festive et bon enfant.

Au fil de ce gala, les comédiens, très talentueux et débordants d'énergie, qui se sont succédé sur scène, sous les ovations et les applaudissements d'un public ravi, ont présenté des sketches décapants imprégnés des scènes du quotidien, chacun avec sa touche personnelle et son style exceptionnel.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, Oualas, de son vrai nom Tahar Lazrak, a déclaré que "le gala +Subsahara Rire+ célèbre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, dans toute leur splendeur et entières", indiquant que "le spectacle met égale-

ment en avant l'humour africain avec la présence d'humoristes de renom qui représentent le continent".

"Chacun des cinq artistes-comédiens vient avec son propre monde et univers pour raconter l'histoire de son continent", a-t-il souligné, expliquant que les humoristes portent un regard différent sur l'Afrique selon leur propre perspective: "On essaie chacun à sa manière de présenter l'Afrique qu'on connaît selon nos propres visions et perspective".

De son côté, Ramatoulay s'est dit "très heureux et fier de se produire sur la même scène à Rabat pour la troisième fois", ajoutant que ce gala, regroupant une brochette d'artistes africains talentueux, "était une occasion de jouer aux côtés de mes frères marocains, ce qui me fait tellement plaisir".

La 6<sup>ème</sup> édition du Festival du rire de Rabat "Aji Thdm", tenue du 30 mars au 2 avril, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, dans le cadre des festivités de Rabat Capitale africaine de la culture, a connu une diversité culturelle et des spectacles inédits.

Le Festival a réuni la plus belle palette d'humoristes d'ici et d'ailleurs pour le grand plaisir du public venu savourer des moments euphoriques.

Bouillon de culture

## Théâtre



La ville de Tan-Tan a abrité, du 31 mars au 2 avril, les éliminatoires régionales du Prix Mohamed El Jem du théâtre des jeunes, organisées à l'initiative de la direction provinciale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (secteur de la Jeunesse).

Ces éliminatoires, organisées en partenariat avec l'antenne régionale de l'Association des Amis de Mohamed El Jem pour le théâtre, ont mis en lice quatre troupes théâtrales représentant les quatre provinces de la région de Guelmim-Oued Noun (Guelmim, Sidi Ifni, Tan-Tan, Assa Zag).

Au terme de ces éliminatoires, l'une des quatre pièces sera sélectionnée pour représenter la région au deuxième Festival national du théâtre des jeunes (11<sup>ème</sup> Prix Mohammed El Jem du Théâtre), qui aura lieu du 2 au 6 mai.

## Une délégation marocaine de haut niveau au Forum international sur le rapprochement des cultures et des civilisations à Séville

Le Maroc a pris part, les 29 et 30 mars dernier à Séville, aux travaux du Forum international sur le rapprochement des cultures et des civilisations humaines, organisé par la Fondation des Trois Cultures en consécration des relations de coopération entre le Maroc et l'Espagne.

Présidée par André Azoulay, conseiller de SM le Roi et co-président de la Fondation des Trois Cultures, la délégation marocaine était composée notamment des membres du Conseil d'administration de la Fondation, du secrétaire général du Département de la culture, Abdellilah Afifi, qui représentait le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, et du consul général du Royaume à Séville.

La rencontre, qui a également connu la participation de plusieurs personnalités espagnoles et étrangères, dont le coprésident de la Fondation, Antonio Sanz Cabello et la directrice générale de la Fondation, Concha de Santa Ana, a été marquée par la remise du Prix de la Méditerranée et d'une rupture du jeûne collective placée sous le signe "Ramadan et les cultures".

Intervenant à cette occasion, M. Azoulay a salué les efforts consentis par la Fondation aux niveaux de la ville historique de Séville et de la région méditerranéenne pour ancrer les valeurs de paix et de coexis-

tence entre les différentes cultures et civilisations humaines.

Pour sa part, M. Afifi a mis en avant les efforts déployés par le Royaume, sous le leadership éclairé de SM le Roi Mohammed VI, en matière de promotion des valeurs de paix et de tolérance entre les religions et les cultures, évoquant, dans ce sens, la visite historique du pape François au Maroc en 2019 et la tenue, en 2022 à Fès, du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations unies.

Il a également mis la lumière sur le modèle de coexistence des trois religions monothéistes au Maroc, salué à l'échelle internationale et basé sur le respect total et la pleine considération entre les adeptes de ces religions, se félicitant du rôle de la Fondation des Trois Cultures dans la consolidation du dialogue, de la paix et de la tolérance entre les peuples du bassin méditerranéen.

En marge de cette rencontre, le président du gouvernement andalou, Juan Manuel Moreno, a présidé la cérémonie de remise du "Prix méditerranéen de la femme 2022" à Leila Mezian Benjelloun, présidente de la Fondation BMCE pour l'éducation et l'environnement, en reconnaissance des efforts de la Fondation en matière d'éducation et d'enseignement au Maroc.

**MAMOUN CHANTE**  
**JACQUES BREL**  
(M. Extra instrumental)

**Le 6 avril à Dar Saïda (Marrakech) Info 0666 111 970**  
**Le 8 avril à la F.O.L. (Casablanca) Info 0661 147 250**  
**Concerts à 22 h 00 précises**  
**Tickets en vente sur place & à la librairie Porte d'Anfa**

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

ILLUSTRE	CHEN DE MONTAGNE	PASSE-TEMPS FAVORI	SE POILER	SIDÉRÉ	APERÇU EN OUTRE	POIGNÉE DE MAIN	ARTICLE DE FOND
ÉCHAUFFÉE							
ARTICLE BILDARD		LE CRÉATEUR				UN BLANC CASSIS	EN RAPE
					QUI TIRE SUR LE BRUN		
QUARTIER DE DOUBNA		QUARTIER D'ALSÉSIA	ROULÉ IMPUDESNTES		AVOIR LE CULOT	ANNONCE UNE SUITE	
				CÉRÉALE EN VOGUE			
PLANTÉ VELUE AHURIÉS						BOUCHE COUSUE	SYMBOLE DE L'ARGON
BOÎTE À BILLOUX	VAREUSE	RAPPORTE BEAUCOUP		CARDIN-AUX		NICKEL PIGE	
				FLOTTE REMUE			
BERGE		GRAFFITI DENSE			EN VENTE BRUIT SEC		PÈRE DE SEM
FLÂNE				PARTIE D'UNE MÎTRE		PRONOM	QUARTIER DE MONROVIA
CAPTURE INFONDÉS							
				ÉPLUCHER			

## Solution mots flechés d'hier

PROBLEME	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
LECTURE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
ABONNÉ	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
PARIA	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
ROUSTE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
LC	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
IS	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
TORE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
NOIR	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
CELE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
AU	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
EMRO	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
EV	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
Y	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
O	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
PIC	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
HETEROPTERE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
DENONCE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
TEND	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
IAC	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
EN	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
ARTICLE DE CAEN	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
B	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
CHAMP	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
PIRE DE SEM	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
E	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
ACONCATIONS	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
TITRAGE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
FOI	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
EE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
UREE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
EE	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN
FER	A	PROBLEME	A	PIRE	ANALY	CHOCOL	O	INVENTION DE CAEN	O	MÉTAL	ANCIEN

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentalib  
Alain Bouilly  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoub  
Mehdi Ouassou  
Rachid Melah

**Responsable des ressources humaines**  
Anika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzaf

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzoumata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmouch

**Révision**  
Abdelmoumin Yarrach

**Secrétariat**  
Aouma Tabou

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Kotab (Lalyoune)  
Abdelhak Mhalla (Essouira)

**Collaborateurs**  
Chawab Sabroun  
Khadija Benrouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gals  
Mouna El Youssefi  
Louiza Baghladi  
Latifa Moussib  
Rkia Ait Dabben  
Siham Zeller  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R.  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60.23.44  
Fax: 0522 31.28.30

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier en presse  
130/64

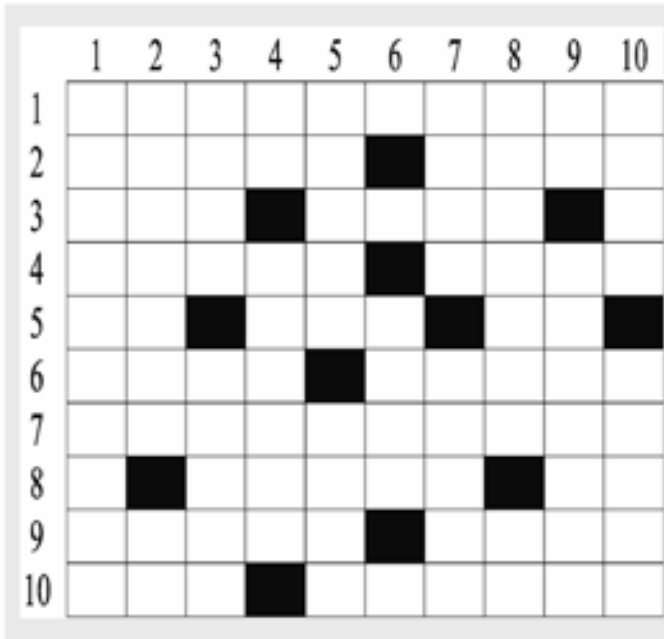
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**الحرث**  
**o.j.b**  
**MAROC**  
2017  
www.ojb.ma

## Mots croisés

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Fausse
- 2- Noble élan - Parole de roi
- 3- Précis - Etat d'Europe
- 4- Allée belge - Auxiliaire
- 5- Eclaté - Cardinal - Id est
- 6- Dieu d'Egypte - Plus frais
- 7- Flasque
- 8- Bout de viscère - Gai participe
- 9- Berges - Indifférent
- 10- Première dame - Nette

**VERTICALEMENT**

- 1- Solanacée magique
- 2- Savant - Injection
- 3- Ecrit - Fruit huileux
- 4- Plus secret - Cupide
- 5- Lisières - Epreuve
- 6- Petit groupe
- 7- Stationné - Printemps
- 8- Vomitif - Deux du geste
- 9- Amon - Nettoyas à fond
- 10- Greffe - Déporté

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

**Facile**

1	7		4		5	3		
	6			5				
2	8			6		4	1	
			3	2	8	7		
	5	4		9	6			
	3	1	5	6				
5	8		9		1		2	
		6			3			
	7	3		2	9		4	

**Moyen**

			8	4				
			5	1	6			7
2			9				5	6
	2							
5	8		4	2	3		6	1
							3	
8	7		6					4
9			2	4	8			
	6		3					

**Difficile**

4			7					9
				8	5	7		
		7	1	4		2		
				1	5	7		
	4					1		
	1	4	6					
8		3		6	4			
9	5	8						
3			2					7

**Expert**

	5		2					7
	6		3		9			
	2							
1	2	8					9	
		6	4					
7				1	8		4	
							3	
		1	5		6			
8		4			1			

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

8	3	2	7	9	6	4	1	5
6	4	5	2	8	1	7	9	3
1	9	7	5	4	3	8	6	2
3	7	1	4	2	9	5	8	6
9	6	8	1	5	7	3	2	4
5	2	4	6	3	8	1	7	9
2	8	3	9	1	4	6	5	7
4	5	6	8	7	2	9	3	1
7	1	9	3	6	5	2	4	8

**Moyen**

1	2	4	7	6	9	5	3	8
5	7	8	4	2	3	6	1	9
3	6	9	1	5	8	7	4	2
8	5	3	2	1	6	9	7	4
6	4	7	8	9	5	3	2	1
9	1	2	3	4	7	8	6	5
4	3	6	9	8	2	1	5	7
7	9	1	5	3	4	2	8	6
2	8	5	6	7	1	4	9	3

**Difficile**

9	6	7	5	8	3	2	4	1
3	1	4	2	6	9	5	7	8
5	2	8	4	7	1	3	9	6
8	3	2	7	9	4	1	6	5
6	7	9	1	3	5	8	2	4
1	4	5	6	2	8	7	3	9
7	5	1	3	4	6	9	8	2
4	9	3	8	1	2	6	5	7
2	8	6	9	5	7	4	1	3

**Expert**

5	4	7	9	8	3	2	1	6
1	9	2	7	6	5	8	3	4
6	8	3	1	2	4	5	9	7
2	1	6	3	7	9	4	5	8
3	7	8	5	4	6	1	2	9
9	5	4	2	1	8	6	7	3
7	6	1	8	9	2	3	4	5
4	3	9	6	5	1	7	8	2
8	2	5	4	3	7	9	6	1

## Recettes

# Gateau aux fraises

### Ingrédients :

1 tasse d'huile végétale  
 2 tasses de sucre  
 1 ½ tasse de fraises tranchées (+ pour servir)  
 3 œufs  
 Le jus de ½ citron  
 1 c. à thé d'essence de vanille  
 ½ tasse de lait  
 3 tasses de farine tout usage  
 1 c. à thé de poudre à pâte  
 ½ c. à thé de bicarbonate de soude  
 ¼ c. à thé de sel  
 Quelques gouttes de colorant alimentaire rouge (optionnel)  
 Glaçage (optionnel)

### Préparation :

Préchauffer le four à 350°F. Vaporiser d'enduit à cuisson un moule rectangulaire de 9 x 13 pouces. Réserver.

Dans un grand bol, déposer l'huile végétale, le sucre, les fraises, les œufs, le jus de citron et l'essence de vanille. Broyer le tout au pied mélangeur afin de réduire les fraises en purée et de combiner les ingrédients. Ajouter le lait et mélanger à nouveau.

Ajouter la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate de soude et le sel. Mélanger à l'aide d'une spatule en caoutchouc jusqu'à ce que tous les ingrédients soient bien combinés. Ajouter le colorant alimentaire (optionnel) et mélanger à nouveau jusqu'à l'obtention de la teinte désirée.

Verser le mélange dans le moule préparé et enfourner de 32 à 35 minutes, ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser refroidir complètement sur une grille avant de glacer (optionnel). Décorer avec des fraises supplémentaires, si désiré.



# Chaussons au thon et poireaux



### Ingrédients :

450 g de farine  
 1 c à s de sucre  
 1 c à c de sel  
 5 c à s d'huile d'olive  
 1 c à c levure boulangère fraîche ou 1 c à c de levure sèche  
 200 ml d'eau tiède pour former la pâte  
 Pour la garniture  
 1 boîte de thon  
 3 blancs de poireaux  
 Une poignée d'olives vertes  
 Sel et poivre  
 2 c à s de crème épaisse  
 Fromage râpé  
 2 c à s d'huile d'olive  
 Thym séché  
 Pour la dorure  
 1 jaune d'œuf + 1 c.s de lait  
 Graines de sésame / Pavot ou fromage

### Instructions

Dans un saladier, mettre la farine, ajoutez le sucre, le sel, l'huile, l'eau tiède avec la levure. Mélanger pour former une pâte que vous pétrissez jusqu'à ce qu'elle soit bien lisse et homogène.

Couvrir avec un linge propre et la mettre de côté pour lever pendant 30 à 40 minutes.

### Préparer la farce

Chauffer une sauteuse avec l'huile d'olive, mettre les poireaux coupés finement, laisser rissoler en remuant quelques minutes. Ajouter le thon émietté, sel et poivre, les olives vertes, du thym séché remuer un peu puis ajouter 2 bonnes cuillères à soupe de fromage crémeux ou crème épaisse

### Faire les chaussons

Diviser la pâte en deux, étaler la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie en farinant le plan de travail pour éviter qu'elle colle. La pâte doit avoir une épaisseur de 3mm. À l'aide d'une tasse ou un emporte pièce couper des cercles de pâte.

Disposer 1 cuillère à soupe de garniture au centre de chaque pièce et souder les bords en appuyant avec une fourchette.

Badigeonner les chaussons salés avec du jaune d'œuf et saupoudrer quelques graines de sésame.

Enfouner sans attendre dans un four préchauffé à 200 ° pour 15 à 20 min.

Servir chaud.



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT  
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°03/RH/2023/EXP**

LE 27/04/2023 A 10H00 min, IL SERA PROCÉDÉ À LA SALLE DES RÉUNION 1 ER ETAGE- A LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA (ZAOUJA EL AZZOUGJA BEN GUERIR) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIT:

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC
03/RH/2023/EXP	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS ET CANTINES DES LYCEES COLLEGIANTS (CPI NEALS LADEM, CPI BOUGHANE, OULAD IMLOUL, EL MASSIRA, OULAD HASSOUN) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	120 000,00	MINIMUM : 5 944 310,00 MAXIMUM : 6 489 032,00

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics au ([WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA)).

- Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14/12/2021, les Concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique **VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS**; (la signature électronique est obligatoire).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 07 DU REGLEMENT DE CONSULTATION.

\* une visite des lieux objet de cet appel d'offres ouvert se tiendra le 17/04/2023 à 10h00min.

N° 2291/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT  
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°04/RH/2023/EXP**

LE 27/04/2023 A 10H30min, IL SERA PROCÉDÉ À LA SALLE DES RÉUNION 1 ER ETAGE- A LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA (ZAOUJA EL AZZOUGJA BEN GUERIR) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIT:

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC
04/RH/2023/EXP	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES LYCEES COLLEGIANTS (CPI JAAPRA, CPI SKOOUR, SIDI ABDELLAH) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	80 000,00	MINIMUM : 3 974 465,00 MAXIMUM : 4 212 912,00

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics au ([WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA)).

- Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14/12/2021, les Concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique **VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS**; (la signature électronique est obligatoire).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT DE CONSULTATION.

\* une visite des lieux objet de cet appel d'offres ouvert se tiendra le 17/04/2023 à 10h00min.

N° 2292/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT  
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°06/RH/2023/EXP**

LE 27/04/2023 A 10H30 min, IL SERA PROCÉDÉ À LA SALLE DES RÉUNION 1 ER ETAGE- A LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA (ZAOUJA EL AZZOUGJA BEN GUERIR) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIT:

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC
06/RH/2023/EXP	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES LYCEES QUALIFIANTS (RAS EL AIN, LAMBARRA, EL INANE EL BOUKHARI) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	90 000,00 (QUATRE VINGT-DIX mille)	MINIMUM : 4 624 325,00 MAXIMUM : 4 903 910,00

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics au ([WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA)).

- Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14/12/2021, les Concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique **VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS**; (la signature électronique est obligatoire).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT DE CONSULTATION.

\* une visite des lieux objet de cet appel d'offres ouvert se tiendra le 17/04/2023 à 10h00min.

N° 2294/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT  
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05/RH/2023/EXP**

LE 27/04/2023 A 10H30min, IL SERA PROCÉDÉ À LA SALLE DES RÉUNION 1 ER ETAGE- A LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA (ZAOUJA EL AZZOUGJA BEN GUERIR) A L'OUVERTURE DES PLS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIT:

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC
05/RH/2023/EXP	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS ET CANTINES DES LYCEES COLLEGIANTS (CHARIF AL IBRAHIM, TLABE AL ANKAL, SIDI BOGHATMAN) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	130 000,00	MINIMUM : 6 382 145,00 MAXIMUM : 6 765 104,50

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics au ([WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA)).

- Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14/12/2021, les Concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique **VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS**; (la signature électronique est obligatoire).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT DE CONSULTATION.

\* une visite des lieux objet de cet appel d'offres ouvert se tiendra le 17/04/2023 à 10h00min.

N° 2293/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 07/RH/2023/EXP**

LE 27/04/2023 À 10H00 min, IL SERA PROCÉDÉ À LA SALLE DES RÉUNIONS 1 ER ETAGE - À LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA (DAGRA EL AZZOUBA BEN GUERIR) À L'OUVREURE DES PLUS RELATIF À L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIT:

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC
07/RH/2023/EXP	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES LYCÉES QUALIFIANTS (ECRAHID SALIH ESSERCHINI, ABDALLAH IBRAHIM, LYCÉE TECHNIQUE RHAMNA) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	70 000,00 (septante dix mille)	MINIMUM : 3 730 900,00 MAXIMUM : 3 963 201,50

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics au [WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA).

- Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14/12/2021, les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique **VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS**; (la signature électronique est obligatoire).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION.

\* une visite des lieux objet de cet appel d'offres ouvert se tiendra le 17/04/2023 à 10h00min.

N° 2295/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION - RÉGION DE MARRAKECH-SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°08/RH/2023/EXP**

LE 27/04/2023 À 10H00 min, IL SERA PROCÉDÉ À LA SALLE DES RÉUNIONS 1 ER ETAGE - À LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA (DAGRA EL AZZOUBA BEN GUERIR) À L'OUVREURE DES PLUS RELATIF À L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIT:

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS EN DHS TTC
08/RH/2023/EXP	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES LYCÉES QUALIFIANTS (BOUCHEANE, LARRIKYINI, SKHOUER) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	120 000,00 (cent vingt mille)	MINIMUM: 5 731 660,00 MAXIMUM: 6 075 575,00

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics au [WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA).

- Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 14/12/2021, les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique **VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS**; (la signature électronique est obligatoire).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION.

\* une visite des lieux objet de cet appel d'offres ouvert se tiendra le 17/04/2023 à 10h00min.

N° 2296/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE FQUH BEN SALAH  
CAIDAT OULED ZMAM  
COMMUNE OULED ZMAM

**Avis d'appel d'offres ouvert**

N° :02/2023

Le 03/05/2023 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION :**

- D'UNE SALLE DE RÉUNION (LOT N° : 01)
- D'UN PEAU (LOT N° : 02)

Au Chef-Lieu de la Commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Ouled Zmam, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics ([WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.000,00dhs (Quarante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- SALLE DE RÉUNION : 423 939,94 dhs (Quatre Cent Vingt Trois Mille Neuf Cent Trente-Neuf Dirhams, 94 Cts TTC).
- PEAU : 540 500,00 dhs (Cinq Cent Quarante Mille Cinq Cent Dirhams,00Cts TTC).

-Les concurrents devront produire la copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification suivants :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	5	A2

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs offres par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2297/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE FQUH BEN SALAH  
CAIDAT OULED ZMAM  
COMMUNE OULED ZMAM

**Avis d'appel d'offres ouvert**

N° :03/2023

Le 03/05/2023 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE AU CHEF LIEU DE LA COMMUNE OULED ZMAM, PROVINCE FQUH BEN SALAH.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Ouled Zmam, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics ([WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00dhs (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 00 :

111 669,95 dhs ( Cent Onze Mille Six Cent Soixante Neuf Dirhams,95 Cts TTC).

-Les concurrents devront produire la copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification suivants :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	5	A2

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs offres par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2298/PA

Compta-Gest Business SARL AU  
284 la lagune 4 Essaouira  
FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE

Constitution de Sociétés - Modifications - Tenue de comptabilité CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/01/2023 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « DIAMONDTEET SARL »  
Objet: Fabricant d'appareils ou de pièces de prothèse dentaires

Siège Social: N°23 au 3ème étage rue Hoummame Fetwakî immeuble Tetouan entrée 20/21

Durée: 99 ans.  
Capital:100 000,00 réparti en 1000 parts de 100 dhs dévolu par :

- Hakima MANAOUI : 500 parts de 100 dhs soit 50 000,00 dhs  
- Khadija AIT OMAHDI : 500 parts de 100 dhs soit 50 000,00 dhs

Gérance :Hakima MANAOUI pour une durée illimitée.

Dépôt Légal : Le dépôt

légal est effectué au tribunal de commerce de Marrakech sous le numéro 144274, le01/02/2023.  
R.C.N° 132853.

N° 2302/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
CERCLE DE TILAL  
AL GHARB  
CAIDAT DE AIN DFALI  
COMMUNE DE BNI OUAL

Avis d'appel d'offres ouvert N° 01/2023

Le 27/04/2023 à 11 h00 mn, il sera procédé, dans la salle de réunion au siège de la commune de Bni Oual à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT RP 4549 ET LAHOUAOUKA, A LA COMMUNE DE BNI OUAL -PROVINCE DE SIDI KACEM - LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique de Bni Oual

Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état: www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme QUINZE MILLE dirhams (15000,00 DH).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à La somme en dirhams (347040,00 DH). (Trois cent quarante sept mille et quarante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre commune de Bni Oual

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre commune de Bni Oual

- Soit déposer par voie électronique au portail marocain de marche public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie

et des finances N° : 20-14 du 04 septembre 2014.  
- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2303/PA

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة

ARIF DE LA REGION DES MORNES  
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

AVIS MODIFICATIF DE L'AVIS D'APPELS D'OFFRES  
OUVERTS APPARU DANS LE JOURNAL LIBERATION  
N°9871 DU 2023/03/15

LA DATE D'OUVERTURE DES PLS DE L' APPELS D'OFFRES OUVERTS N°9871/DPMT AINT POUR OBJET L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ARIF DES MORNES A MY YACOUB EN « DESIRES ALIMENTAIRES » SERA REPORTE DU 07/04/2023 A 10H 00 MN AU 13/04/2023 A 10 H 00MN

N° 2299/PA

ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER  
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE  
OUJDA



المملكة المغربية  
جامعة محمد الأول  
كلية الطب والصيدلة  
وجدة

Avis de concours

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise, le 14/05/2023 un concours pour le recrutement de sept (07) techniciens 3ème grade, et trois (03) administrateurs 3ème grade dans les spécialités suivantes :

Spécialité	Grade	Nbre
Développement Informatique	Techniciens 3 <sup>ème</sup> grade	02
Secrétariat de Direction	Techniciens 3 <sup>ème</sup> grade	01
Finance Comptabilité et Fiscalité	Techniciens 3 <sup>ème</sup> grade	01
Gestion des entreprises	Techniciens 3 <sup>ème</sup> grade	03
Techniques de Santé	Administrateur 3 <sup>ème</sup> grade	03

Techniciens 3<sup>ème</sup> grade :

Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats marocains âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus au premier janvier de l'année en cours, titulaires d'un diplôme de technicien spécialisé délivré par l'une des institutions de la formation professionnelle, ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences réglementaires en vigueur, selon les spécialités mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Administrateur 3<sup>ème</sup> grade

Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats marocains âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus au premier janvier de l'année en cours, titulaires d'une licence, d'une licence d'étude fondamentales, d'une licence professionnelle ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences réglementaires en vigueur , selon les spécialités mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Les candidats intéressés doivent s'inscrire obligatoirement sur le site suivant: [econcours.ump.ma](http://econcours.ump.ma), avant le 01/05/2023

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives mentionnées en dessous auprès du service des ressources humaines de la faculté, avant de passer l'épreuve orale:

- 1- Demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen de la faculté;
- 2- Photocopie du diplôme selon le grade mentionnés ci-dessus;
- 3- Photocopie du Baccalauréat;
- 4- Photocopie de la carte d'identité nationale;
- 5- Curriculum vitae;
- 6- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.

- La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site de la faculté.

- Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale et les résultats finaux du concours seront publiés sur le portail et sur le site susmentionné.

- Tout dossier incomplet sera rejeté.

Adresse : B.P 4867 Oujda l'Université - C.P 60049 Oujda-Morc  
Tl : 053531414  
Fax : 053531919

N° 2301/PA

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة  
ARIF DE LA REGION DES MORNES  
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

Avis d'appels d'offres ouverts

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'ARIF de la région Fès - Mésine, (forme arrêtée des prix - Au habous), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heures d'ouverture des plis	Qualification et Classification exigée
02/ENV/2023	Etudes techniques et suivi des travaux de qualification de trois lycées collégiens relevant de la direction Provinciale Moulay Yacoub.	7000,00 SEPT MILLE DHS TTC	147000,00 CENT QUARANTE CINQ MILLE DHS TTC	28/04/2023 A 10h00mn	D14 (Cahier des structures pour bâtiments à trois volets) D15 (Cahier des structures pour bâtiments à deux volets) D16 (Cahier des structures pour bâtiments à un volets)
03/ENV/2023	Etudes techniques et suivi des travaux de qualification de 11 unités scolaires relevant de la direction Provinciale Moulay Yacoub.	4000,00 QUATRE MILLE DHS TTC	97000,00 QUATRE VINGT DIX MILLE DHS TTC	28/04/2023 A 10h00mn	D14 (Cahier des structures pour bâtiments à trois volets) D15 (Cahier des structures pour bâtiments à deux volets) D16 (Cahier des structures pour bâtiments à un volets)
04/ENV/2023	Etudes techniques et suivi des travaux de qualification de 19 unités scolaires relevant de la Direction Provinciale Moulay Yacoub.	6000,00 SIX MILLE DHS TTC	137000,00 CENT TRENTE CINQ MILLE DHS TTC	28/04/2023 A 11h00mn	D14 (Cahier des structures pour bâtiments à trois volets) D15 (Cahier des structures pour bâtiments à deux volets) D16 (Cahier des structures pour bâtiments à un volets)
05/ENV/2023	Etudes géotechniques et suivi des travaux de qualification de 19 unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	6000,00 SIX MILLE DHS TTC	137000,00 CENT TRENTE CINQ MILLE DHS TTC	28/04/2023 A 11h00mn	Etudes Géotechniques : EG1 ; CLASSE 4 Contrôle Qualité : CQ1 ; CLASSE 4
06/ENV/2023	Etudes topographiques de sept unités scolaires relevant de la direction provinciale Moulay Yacoub.	1000,00 MILLE DHS TTC	24000,00 VINGT QUATRE MILLE DHS TTC	28/04/2023 A 12h00mn	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma))

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Les concurrents doivent déposer leurs plis :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;

- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit déposer au portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)) conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 DU 9 JORDADA 1443 (14/12/2021) RELATIF A LA DENATURALISATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES GARANTIES PECTORAIRES

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'original sera considérée nulle et non avenue.

N° 2300/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Settat  
SG/DM/R/MSM

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/PRDTS/T/2023

Le 27/04/2023 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 3619 du PK 15+300 au PK 16+630 et du PK 32+000 au PK 48+000-Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des Ressources Humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 250 000,00dhs (deux cent cinquante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

21 578 950,53dh T.T.C. (vingt et un million cinq cent soixante dix huit mille neuf cent cinquante dirhams et cinquante trois centimes toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement :

- Effectuer le dépôt des plis et des offres par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) selon les prescriptions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 19 du règlement de consultation.

- Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification suivants :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	2	- B1
		- B3
		- B5

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de Consultation.

N° 2303/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Settat  
SG/DM/R/MSM

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/PRDTS/5/2023

Le 02/05/2023 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP3619 du PK 15+300 au PK 16+630 et du PK 32+000 au PK 48+000 - Province De Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des Ressources Humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 8.000,00 dhs (Huit mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

414286,80dh T.T.C. (Quatre cent quatorze mille deux cent quatre vingt six dirhams quatre vingt centimes toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des Ressources Humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division du Budget, des Marchés et des Ressources Humaines de la Province de Settat, sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des Finances n°1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 19 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies certifiées conforme à l'original des certificats de qualification et de classification suivants :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.3	2
	CQ.7	

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de Consultation.

N° 2304/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DES MONTAGNES  
PRÉFECTURE DE FES  
COMMUNE DE FES  
ARRONDISSEMENT ZOUAGHA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHÉS

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2023 Science Publique

Le Mercredi 03 / 05 / 2023 à 11 H 00 du matin, il sera procédé dans les bureaux de monsieur le Président de l'Arrondissement zouagha, à la salle des Réunions de l'Arrondissement Zouagha sis à Benneoua Route Ras Almaa Fès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :

Appel d'Offres sur offre de prix N° 01/2023 : Entretien Courant des voies Relevant du Territoire de l'Arrondissement Zouagha.

Le Cautionnement Provisoire est fixé : Cinquante Mille Dirhams ( 50.000,00 Dhs ).

L'estimation des Coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage : Quarante Mille Deux Cent Cinquante Six Mille Quatre Cent Dirhams (4256.400,00 Dhs).

\* les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel que modifié et complété.

\* Toutes les demandes d'éclaircissement ou d'information peuvent être adressées au service des marchés sur l'adresse électronique suivante : [ar.zouagha@gmail.com](mailto:ar.zouagha@gmail.com)

\* Les concurrents doivent déposer leurs offres en ligne au niveau du portail des marchés publics :

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article N°09 du règlement de la consultation ( RC ).

NB :

Pour le Présent Marché le maître d'ouvrage exige la production de :

- Pour les Concurrents installés au Maroc :

Une Copie Certifiée Conforme à l'Original de Certificat de Qualification et de Classification comme indiqué dans le tableau ci-dessous, doivent être déposé par le ministre de l'équipement et l'eau.

Secteur	Qualifications	Classe
B (Travaux Routiers et Voiries Urbaines)	B1 (Asses Tablées et Épisols à Chaud)	3

\* Pour les Concurrents non installés au Maroc : Il suffit de présenter les pièces stipulées dans l'article 24 du décret N° 02-12-349 du 20 mai 2013

N° 2306/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT,  
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
DE LARACHE

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/DPETL/Lar 2023

Le 27 AVRIL 2023 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

RECONNAISSANCE GÉOTECHNIQUE POUR :  
Reconstruction de deux ouvrages d'art aux PK 16+200 et PK 16+700 de la RP4402 PROVINCE DE LARACHE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETL de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 200 ,00 DHS ( DEUX MILLE DEUX CENT DHS ).

L'estimation du coût des prestations : 148 632,00 DIRHAMS, (CENT QUARANTE HUIT MILLE SIX CENT TRENTE DEUX DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

Activité	Qualification Exigées	Catégorie
EG	EG3	1

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N° 2305/PA



MARINE SERVICE  
DIAGNOSTIC

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 13 Mars 2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société SARL dont les caractéristiques sont les suivants : Objet : L'achat, la vente, l'importation, la maintenance et la réparation - des moteurs marins, bateaux de plaisance, articles de pêche et plus généralement de tous équipements, matériels, pièces détachées, denrées et produits nécessaires à la navigation - des cyclomoteurs et triporteurs, de tous moteurs, de groupes électrogènes, de groupes motopompes, d'équipements d'aspiration-récollement et de tous matériels de travaux publics et génie civil; -Dénomination : «MARINE SERVICE DIAGNOSTIC»; Siège : 117 Rue Ibnou Mounir, Résidence Azzarka, 1er Etg Apt N2 - Maarif Casablanca. Durée : 99 ans. Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : - M. EL BOUHALI FARID: 50.000,00 DHS et M. NAJMI RACHID: 50.000,00 DHS. -Gérance: La société gère et administre par : M. EL BOUHALI FARID et M.

NAJMI RACHID, coprésidents pour une durée illimitée. Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 00864597 en date du 30/30/2023, RC N°577883. Pour extrait et mention gérance

N° 2307/PA

ZAHTER MAROC sarl au  
03 RUE AIT OURIR ETG 2  
BOURGOGNE -  
Casablanca

Suivant PV de l'AGE du 15/03/2023, Les décisions de l'associé unique de la société - ZAHTER MAROC - décide ce qui suit : 1 -Cession des parts de Monsieur KILIC MEVLUT propriétaire de mille (1000) parts A Monsieur CEKIC OMER FARUK; 2-Démission de Monsieur KILIC MEVLUT en qualité de gérant unique; 3-Nomination Monsieur CEKIC OMER FARUK en qualité de gérant unique pour une durée illimitée. Dépôt légal : il a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n° 865035 le 03/04/2023. Pour extrait et mention gérance

N° 2308/PA

\*\* STE YOUS-MATERIEL  
SARL AU \*\*  
AU CAPITAL  
DE : 100 000,00 DHS  
ICE: 002574791000058  
RC: 7247

SIÈGE SOCIALE: N°08  
RUE 384 HAY EL MOU-  
KAOUAMA BERKANE.  
Aux termes d'un procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 02/03/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet de la société en ajoutant l'activité TRANSPORT DE MARCHANDISES AUX LE COMPTE D'AUTRUI. Et radié l'activité de LOCATION DES ENGINES ET TOUT MATERIEL LIÉS AUX CONSTRUCTIONS. Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de commerce à BERKANE en date du 27/03/2023 sous N° : 165/2023.

N° 2309/PA

LE MARC BU MILOU  
CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15/02/2023 à OUJDA dont un exemplaire des statuts a été déposé le 13/03/2023 au secrétariat Greffe du Commerce OUJDA, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes : AVIS DE :

- DÉNOMINATION: -LE  
MARC BU MILOU- SARL  
AU

OBJET :  
- IMPORTATION ET EX-  
PORTATION (MARCHAND-  
OU INTERMÉDIAIRE EFF-  
ECTUANT);

- COLLECTE ET RECY-  
CLAGE DE MARC DE  
CAFE.

- PRODUCTION DE PRO-  
DUITS A BASE DE MARC  
DE CAFE.  
- SIÈGE SOCIAL: OUJDA,  
BD ALLAL FASSI AL  
MOKAWAMA N°41  
3EME ETG.

- DUREE : 99 ans.  
- CAPITAL SOCIAL :  
100.000,00 DHS.

- GÉRANCE : Mme.  
MILOUDA ZIANI  
- DÉPÔT LÉGAL : est effec-  
tué au secrétariat Greffe  
du commerce OUJDA, le  
13/03/2023 sous le n° RC  
40723.

N° 2310/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE ET  
DE LA PÊCHE MARITIME  
DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORÊTS  
DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'AGRICULTURE  
DE FES MEKNES  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE

L'AGRICULTURE  
D'EL HAJEB  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
02/2023/DPA/HJ  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 28/04/2023 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture d'El Hajeb à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : - Achat et livraison de citernes souples et tractées pour l'abreuvement du cheptel au profit des éleveurs de la Province d'El Hajeb -. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marches-publics.gov.ma).

- Montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Mille dirhams (6 000,00 Dhs)

- Estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Trois Cent Seize Mille Sept Cent Cinquante Deux Dirhams et Zéro cts (316 752,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des do-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26, 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb ;

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 08 Kadda 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dernier délai pour le dépôt des catalogues et prospectus est le 27/04/2023 A 13h00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 2311/PA



**Avis de concours de recrutement d'un TechnicienTroisième grade**  
spécialité : Techniques de Secrétariat de Direction, Session du 14/05/2023

L'École Normale Supérieure Casablanca organise le 14/05/2023un concours pour le recrutement d'un (01) TechnicienTroisième grade, spécialité : Techniques de Secrétariat de Direction.

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés au moins de 18 ans et de 40 ans au plus, titulaires d'un diplôme de Technicien Spécialisé, spécialité Techniques de Secrétariat de Direction, délivré par un établissement de formation professionnelle assujéti au Décret n° 2-86-325 du 8 Jourmada I 1407 (9 janvier 1987) instituant un régime général des établissements de formation professionnelle ou tout diplôme reconnu équivalentconformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**Procédure de candidature :** Les candidatures se feront **obligatoirement** et **exclusivement** en ligne via le portail <http://concours.univh2c.ma/>

**Le dossier de candidature est constitué de :**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de L'École Normale Supérieure Casablanca portant le nom, l'adresse, l'Email et le n° du téléphone du candidat
- L'autorisation pour participer au concours pour les candidats fonctionnaires ;
- Une Copie de la Carte nationale d'identité ;
- Un extrait récent de l'acte de naissance;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme demandé;
- Curriculum Vitae (CV) du candidat ;

**Délai de candidature :** Avant le 01/05/2023.

**Le concours comporte les épreuves suivantes :**

Épreuve	Durée	Coefficient
Une épreuve écrite d'ordre général, à rédiger obligatoirement en arabe, portant sur des sujets concernant des aspects politiques, sociaux, politiques et administratifs à caractère national ou international	3h	04
Une épreuve écrite d'ordre spécifique relatif au domaine de compétence du poste à pourvoir.	3h	06
Une épreuve orale portant sur la culture générale, le domaine de spécialisation du candidat et sur le secteur de l'Enseignement Supérieur.	15-30 minutes	03

**Convocation des candidats :** La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et les entretiens oraux sera publiée sur les portails <http://concours.univh2c.ma/> et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). La publication de ladite liste tient lieu de convocation.

**Dépôt des dossiers de candidature :** Les candidats admis à passer les entretiens oraux sont appelés à déposer **obligatoirement** leurs dossiers de candidature pendant l'horaire administratif (horaire continu) et **avant l'entretien oral, sous peine d'exclusion**. Le dépôt s'effectue au service des Affaires Administratives de l'École Normale Supérieure sise Bd Abdellah Ibrahim (Ex Km 9, route El Jadida près du rond-point Arbane) Casablanca.

**NB :** Tout dossier incomplet sera rejeté.

N°027/PC



**Avis de concours de recrutement d'un Technicien4ème grade**  
spécialité : logistique, Session du 14/05/2023

L'École Normale Supérieure Casablanca organise le 14/05/2023un concours pour le recrutement d'un (01) Technicien4ème grade, spécialité : logistique.

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés au moins de 18 ans et de 40 ans au plus, titulaires d'un diplôme de technicien, spécialité logistique, délivré par un établissement de formation professionnelle assujéti au Décret n° 2-86-325 du 8 Jourmada I 1407 (9 janvier 1987) instituant un régime général des établissements de formation professionnelle ou tout diplôme reconnu équivalentconformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**Procédure de candidature :** Les candidatures se feront **obligatoirement** et **exclusivement** en ligne via le portail <http://concours.univh2c.ma/>

**Le dossier de candidature est constitué de :**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de L'École Normale Supérieure Casablanca portant le nom, l'adresse, l'Email et le n° du téléphone du candidat
- L'autorisation pour participer au concours pour les candidats fonctionnaires ;
- Une Copie de la Carte nationale d'identité ;
- Un extrait récent de l'acte de naissance;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme demandé;
- Curriculum Vitae (CV) du candidat ;

**Délai de candidature :** Avant le 01/05/2023.

**Le concours comporte les épreuves suivantes :**

Épreuve	Durée	Coefficient
Une épreuve écrite d'ordre général, à rédiger obligatoirement en arabe, portant sur des sujets concernant des aspects politiques, sociaux, politiques et administratifs à caractère national ou international	3h	04
Une épreuve écrite d'ordre spécifique relatif au domaine de compétence du poste à pourvoir.	3h	06
Une épreuve orale portant sur la culture générale, le domaine de spécialisation du candidat et sur le secteur de l'Enseignement Supérieur.	15-30 minutes	03

**Convocation des candidats :** La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et les entretiens oraux sera publiée sur les portails <http://concours.univh2c.ma/> et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). La publication de ladite liste tient lieu de convocation.

**Dépôt des dossiers de candidature :** Les candidats admis à passer les entretiens oraux sont appelés à déposer **obligatoirement** leurs dossiers de candidature pendant l'horaire administratif (horaire continu) et **avant l'entretien oral, sous peine d'exclusion**. Le dépôt s'effectue au service des Affaires Administratives de l'École Normale Supérieure sise Bd Abdellah Ibrahim (Ex Km 9, route El Jadida près du rond-point Arbane) Casablanca.

**NB :** Tout dossier incomplet sera rejeté.

N°028/PC

Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
AVIS DE  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° CA 01 /DRAO/2023  
Le 10/05/2023 à 10  
heures, il sera procédé au  
siège de la Direction Ré-  
gionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda à  
l'ouverture des plis relative  
à L'AVIS DE  
CONSULTATION ARCHITECTURALE  
relatifs ETUDES  
ARCHITECTURALES ET  
SUIVI DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UNE  
UNITE DE TRITURATION  
DES OLIVES ET PRODUCTION  
DES HUILES ESSENTIELLES  
DANS LA PROVINCE DE  
TAOURIRT (SIS A TENCHERFI)  
RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION  
DE LA DIRECTION REGIONALE  
DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL  
D'OUIDA en lot unique.  
Le dossier de la consultation  
architecturale peut être  
retiré au bureau de service  
de la logistique de la Direction  
Régionale de l'Agriculture de  
l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI  
Moustapha, Route AOUINT  
ESSRAK BP 704 Oujda, il peut  
être également téléchargé à  
partir du portail du marché de  
l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : Cent  
trente-huit mille dirhams  
(138 000,00 Dh)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 27, 29 et 31 du décret  
n° 02-12-349 relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception, au bureau précité Bd  
LOUJIDI Moustapha, Route  
AOUINT ESSRAK BP 704  
-Oujda ;  
- soit déposer contre récépissé  
leurs plis au secrétariat de la  
Direction Régionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda.  
-Soit les transmettre par voie  
électronique dans les conditions  
prévues à l'arrêté du Ministre de  
l'Economie et Finances 14.20  
du 4 septembre 2014.  
- soit les remettre au président  
de la commission d'appel d'offres  
au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues par  
l'article 11 du règlement de  
Consultation. Le dossier technique  
comprend :  
Pour les concurrents installés  
au Maroc :  
Copie ou l'originale de  
certificat d'agrément dans le  
domaine d'activité : D09,  
délivrées conformément au  
décret n°2-98-984 du 22 Mars  
1999.  
Pour les concurrents non  
installés au Maroc :  
Ils sont tenus de produire le  
dossier technique prévu à  
l'article 11 du règlement de  
consultation du présent  
appel d'offres.

heures, il sera procédé au  
siège de la Direction Ré-  
gionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda à  
l'ouverture des plis relative  
à l'appel d'offres sur  
offres de prix relatif à  
l'Assistance technique des  
agriculteurs pour la certification  
Indication Géographique  
Protégée (IGP) Cumin El  
Mangoub (Province de Figuig)  
pour le compte de la Direction  
Régionale de l'Agriculture de  
l'Oriental à Oujda en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau de  
service de la logistique de la  
Direction Régionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda Bd  
LOUJIDI Moustapha,  
Route AOUINT ESSRAK  
BP 704 Oujda, il peut être  
également téléchargé à  
partir du portail du marché de  
l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 3  
000,00 dirhams (trois mille  
dirhams) TTC.  
-l'estimation des coûts des  
prestations est de : Cent  
trente-huit mille dirhams  
(138 000,00 Dh)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 27, 29 et 31 du décret  
n° 02-12-349 relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception, au bureau précité Bd  
LOUJIDI Moustapha, Route  
AOUINT ESSRAK BP 704  
-Oujda ;  
- soit déposer contre récépissé  
leurs plis au secrétariat de la  
Direction Régionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda.  
-Soit les transmettre par voie  
électronique dans les conditions  
prévues à l'arrêté du Ministre de  
l'Economie et Finances 14.20  
du 4 septembre 2014.  
- soit les remettre au président  
de la commission d'appel d'offres  
au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 11 du règlement de  
Consultation. Le dossier technique  
comprend :  
Pour les concurrents installés  
au Maroc :  
Copie ou l'originale de  
certificat d'agrément dans le  
domaine d'activité : D09,  
délivrées conformément au  
décret n°2-98-984 du 22 Mars  
1999.  
Pour les concurrents non  
installés au Maroc :  
Ils sont tenus de produire le  
dossier technique prévu à  
l'article 11 du règlement de  
consultation du présent  
appel d'offres.

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRE DES  
PRIX EN SEANCE PUBLIQUE  
N° 09 /DRAO/2023  
Le 27/04/2023 à 10...  
heures, il sera procédé au  
siège de la Direction Ré-  
gionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda à  
l'ouverture des plis relative  
à l'appel d'offres sur  
offres de prix relatif à  
l'Etude de faisabilité technico-  
économique pour la mise  
en place d'une conserverie  
des olives BIO dans la province  
de Giercif pour le compte de  
la Direction Régionale de  
l'Agriculture de l'Oriental  
à Oujda en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau de  
service de la logistique de la  
Direction Régionale de  
l'Agriculture de l'Oriental  
à Oujda Bd LOUJIDI  
Moustapha, Route AOUINT  
ESSRAK BP 704 Oujda, il  
peut être également téléchargé  
à partir du portail du marché  
de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 5  
000,00 dirhams (cinq mille  
dirhams) TTC.  
-l'estimation des coûts des  
prestations est de : Deux  
cent cinquante mille huit  
cent dirhams (250 800,00  
Dh)TTC  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 27, 29 et 31 du décret  
n° 02-12-349 relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception, au bureau précité Bd  
LOUJIDI Moustapha, Route  
AOUINT ESSRAK BP 704  
-Oujda ;  
- soit déposer contre récépissé  
leurs plis au secrétariat de la  
Direction Régionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda.  
-Soit les transmettre par voie  
électronique dans les conditions  
prévues à l'arrêté du Ministre de  
l'Economie et Finances 14.20  
du 4 septembre 2014.  
- soit les remettre au président  
de la commission d'appel d'offres  
au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 11 du règlement de  
Consultation. Le dossier technique  
comprend :  
Pour les concurrents installés  
au Maroc :  
Copies certifiées  
conforme à l'originale des  
certificats d'agrément dans  
les domaines des activités :  
D09 et D13, délivrées  
conformément au décret  
n°2-98-984 du 22 Mars  
1999.  
Pour les concurrents non  
installés au Maroc :  
Ils sont tenus de produire le  
dossier technique prévu à  
l'article 11 du règlement de  
consultation du pré-

sent appel d'offres.  
N° 2315/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRE DES PRIX EN  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 10 /DRAO/2023  
Le 27/04/2023 à 10...  
heures, il sera procédé au  
siège de la Direction Ré-  
gionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda à  
l'ouverture des plis relative  
à l'appel d'offres sur  
offres de prix relatif à  
Etude de caractérisation  
biochimique et organoleptique  
du miel de jujubier et de  
romarin dans la région de  
l'Oriental pour le compte  
de la Direction Régionale  
de l'Agriculture de l'Oriental  
à Oujda en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
de service de la logistique  
de la Direction Régionale  
de l'Agriculture de

l'Oriental à Oujda Bd  
LOUJIDI Moustapha,  
Route AOUINT ESSRAK  
BP 704 Oujda, il peut être  
également téléchargé à  
partir du portail du marché  
de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 5  
000,00 dirhams (cinq mille  
dirhams) TTC.  
-l'estimation des coûts des  
prestations est de : Deux  
cent trente-cinq mille  
deux cent dirhams  
(235 200,00 Dh)TTC.  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
27, 29 et 31 du décret  
n° 02-12-349 relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception, au bureau précité  
Bd LOUJIDI Moustapha,  
Route AOUINT ESSRAK BP  
704 -Oujda ;  
- soit déposer contre récépissé  
leurs plis au secrétariat de  
la Direction

Régionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda.  
-Soit les transmettre par  
voie électronique dans les  
conditions prévues à l'arrêté  
du Ministre de l'Economie  
et Finances 14.20 du 4  
septembre 2014.  
- soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 11 du règlement  
de Consultation. Le dossier  
technique comprend :  
Pour les concurrents  
installés au Maroc :  
Copie ou l'originale de  
certificat d'agrément dans  
les domaines d'activité :  
D09, délivrées conformément  
au décret n°2-98-984 du  
22 Mars 1999.  
Pour les concurrents non  
installés au Maroc :  
Ils sont tenus de produire  
le dossier technique prévu  
à l'article 11 du règlement  
de consultation du présent  
appel d'offres.  
N° 2316/PA

Royaume du Maroc  
Université Mohammed V de Rabat  
Faculté des Sciences de l'Éducation



المملكة المغربية  
جامعة محمد الخامس بالرباط  
كلية علوم التربية

**Avis de Concours de recrutement  
des Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants (06)**

La Faculté des Sciences de l'Éducation organise un concours de recrutement des Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants (06 postes), session du 05-05-2023 dans les spécialités suivantes :

Spécialité	Nombre de postes
علوم الحياة والأرض	01
اللغة والأدب - عربية	01
Français	01
Anglais	02*
التربية	01

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de Doctorat ou Doctorat d'Etat ou tout diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée. Un des deux postes en Anglais\* sera réservé par priorité, si nécessaire, aux personnes en situation d'handicap.  
Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :  
<http://g-concours.um5.ac.ma/>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le **20/04/2023**  
Le concours comporte deux épreuves :  
• Une épreuve d'étude des titres et des travaux des candidats par le jury ;  
• Une épreuve d'exposé - entretien des candidats devant un jury.  
Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès des affaires administratives de l'établissement : Boulevard Mohammed Ben Abdellah Regragui, Madinat AL Irfaan BP.4211-Rabat, et ce **avant l'épreuve orale** :

- Une demande de candidature au concours adressée au Doyen de la Faculté ;
- Une autorisation originale pour passer le concours pour les fonctionnaires ;
- 01 copie des diplômes et titres ;
- 01 copie de l'arrêté d'équivalence certifiés conformes pour les diplômes étrangers ;
- 01 copie de la C.I.N ;
- 01 extrait d'acte de naissance récent ;
- 01 copie de la thèse ;
- 01 copie du dossier scientifique (publications et articles).

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de l'établissement <http://www.fsc.um5.ac.ma>  
Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.  
La liste du candidat admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur le site sus mentionnés.



كلية علوم التربية شارع محمد بن عبد الله البركاني مدينة العراش ب-رباط - الهاتف: 05.37.77.42.89  
Faculté des Sciences de l'Éducation- Boulevard Mohammed Ben Abdellah Regragui/Madinat Al Irfaan-B.P. 4211 Rabat  
Tel : 05.37.77.42.79 / 05.37.77.42.89 Fax: 05.37.77.35.57 - Site Web: [www.fsc.um5.ac.ma](http://www.fsc.um5.ac.ma)

N° 2312/PA

Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRE DES PRIX EN  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 08 /DRAO/2023  
Le 27/04/2023 à 10...

Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts

Pour les concurrents non  
installés au Maroc :  
Ils sont tenus de produire le  
dossier technique prévu à  
l'article 11 du règlement de  
consultation du pré-

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR - ZIZ - RHÉRIS**  
 ALBHDH I EA, I S.C.J. RD - RR - VDI 10

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°16/2023/ABH-GZR**

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'Appel d'Offres	Objet	Cautions Prévisibles	Estimation Administrative TTC	Date d'ouverture des plis
16/2023/ABH-GZR	Etude et accompagnement du projet relatif à la mise en place d'un système de télé-régulation au niveau des exploitations agricoles de la nappe au niveau de l'axe Meski Boudelb, Province Errachidia.	4 000,00DH Quatre Mille Dirhams	249600,00DH Deux cent quarante-neuf mille six cents Dirhams.	27/04/2023 A 10h00min

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et Financières à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris à Avenue My Ali Chérif BP 18 Errachidia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu de la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris sis à Avenue My Ali Chérif BP 18, Errachidia.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et Financières de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 8 kaada 1435(04 septembre 2014).
- Les candidats nationaux doivent produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément faisant ressortir :
  - Le domaine d'activité demandé : D9 ; D17 ; D19 ; et D20.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 2317/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR - ZIZ - RHÉRIS**  
 ALBHDH I EA, I S.C.J. RD - RR - VDI 10

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°19/2023/ABH-GZR**

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'Appel d'Offres	Objet	Cautions Prévisibles	Estimation administrative	Date d'ouverture des plis
19/2023/ABH-GZR	Réalisation d'un forage de reconnaissance profond dans la Nappe du Haut Atlas (Bassin de Guir) - Province de Midelt.	43 000,00 DH Quarante-Trois Mille Dirhams	2188160,00DH Deux Millions Cent Quarante-Vingt Mille Cent Soixante Dirhams.	27/04/2023 A 11h30min

-Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés publics([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

-Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

-Le dépôt des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982.21 du 9 jourmada I 1443 (14/12/2021).

-Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

-Les candidats nationaux doivent produire fournir les certificats de qualification et de classification faisant ressortir :

- Secteur : H ; Qualifications Demandées : H3 et H6; Classe demandée : 2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 2320/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR - ZIZ - RHÉRIS**  
 ALBHDH I EA, I S.C.J. RD - RR - VDI 10

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°17/2023/ABH-GZR**

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'Appel d'Offres	Objet	Cautions Prévisibles	Estimation Administrative TTC	Date d'ouverture des plis
17/2023/ABH-GZR	Extension et mise à niveau du système d'annonce des crues dans les Bassins du Guir, Ziz et Rheris -Tranche 02/2023-ABHGZR.	63 000,00 DH Soixante-trois mille Dirhams	3 184 868,00DH Trois Millions Cent Quarante-Vingt-Quatre Mille Huit Cent Soixante-Sept Dirhams.	27/04/2023 A 10h30min

-Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

-Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

-Le dépôt des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982.21 du 9 jourmada I 1443 (14/12/2021).

-Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et Financières de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia, au plus tard le 26 Avril 2023 à 16h00min.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 2318/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR - ZIZ - RHÉRIS**  
 ALBHDH I EA, I S.C.J. RD - RR - VDI 10

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°18/2023/ABH-GZR**  
**Appel d'offres réservé à la petite et moyenne entreprise nationale (PME)**  
**Aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.**

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'Appel d'Offres	Objet	Cautions Prévisibles	Estimation administrative	Date d'ouverture des plis
18/2023/ABH-GZR	Réalisation d'un forage de reconnaissance profond dans la Nappe du Bassin Crétacé (Bassin de ZIZ) - Province de d'ERRACHIDIA.	44 000,00 DH Quarante-Quatre Mille Dirhams	223650,00DH Deux Millions Deux Cent Trente-Six Mille Cinq Cent Soixante-Sept Dirhams	27/04/2023 A 11h00min

-Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

-Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

-Le dépôt des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982.21 du 9 jourmada I 1443 (14/12/2021).

-Les petites et moyennes entreprises nationales (PME) sont appelés à produire les pièces complémentaires prévues par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°3011-13 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret N°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les coopératives unions de coopérative et les auto-entrepreneurs sont appelés à produire les pièces complémentaires prévues par le décret N°2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019) portant application de l'article 25 du décret N°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les candidats nationaux doivent produire fournir les certificats de qualification et de classification faisant ressortir :

- Secteur : H ; Qualifications Demandées : H3 et H6; Classe demandée : 2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 2319/PA**

Liquidation  
STEJAD-HAS  
TRANSPORT SARL  
Au capital  
de 30.000,00 DHS  
Siège social : N° 12 BIS  
LOT LABIDIA BEJAAD  
R.C 233 - Bejaad

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/12/2022, les associés de la société à responsabilité limitée dénommée « STEJAD-HAS TRANSPORT » au capital de 30.000,00 dirhams ont décidé ce qui suit :

- la liquidation définitive de la société.  
- Nomination de EL-HAS-SAK ABDELAZIZ en qualité de Président de l'assemblée et liquidateur de la société.

- Fixé l'adresse de liquidation à 12 BIS LOT LABIDIA BEJAAD.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de première instance de Bejaad le 08/02/2023 Sous le numéro 75.

N° 2323/PA

Dissolution  
SOCIETE TIDMRINI DES TRAVAUX SARL  
Au capital  
de 10.000,00 DHS  
Siège social : N° CENTRE  
SOUK EL HAD  
BENI BATAOU CERCLE  
DE BEJAAD  
R.C 121/Bejaad

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date

du 24/12/2022, les associés de la société à responsabilité limitée dénommée SOCIETE TIDMRINI DES TRAVAUX au capital de 10.000,00 dirhams ont décidé ce qui suit :

- la dissolution anticipée de la société et sa liquidation.  
- Nomination de Mr. TIDMRINI RAHAL en qualité de liquidateur  
- Fixé l'adresse de liquidation à CENTRE SOUK EL HAD BENI BATAOU CERCLE DE BEJAAD  
Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de première instance de Bejaad. Le 08/02/2023 Sous le numéro 76

N° 2324/PA

Dissolution  
2Y TRAVAUX SARL  
Au capital  
de 60.000,00 DHS  
Siège social : N° 652 HAY  
ENAHDA - BEJAAD  
R.C 477/Bejaad

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/02/2023, les associés de la société à responsabilité limitée dénommée 2Y TRAVAUX au capital de 60.000,00 dirhams ont décidé ce qui suit :

- la dissolution anticipée de la société et sa liquidation.  
- Nomination de Mr. SOK-TANI YASSINE en qualité de liquidateur.  
- Fixé l'adresse de liquidation à N° 652 HAY EN-

AHDA BEJAAD.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de première instance de Bejaad. le 06/03/2023 Sous le numéro 82.

N° 2325/PA

STE -KRONOJAM -  
SARLAU  
MODIFICATION  
I- Au terme du PV de l'AGE du 10/08/2020, il a été décidé ce qui suit :  
L'acceptation de transfert de siège de : RDC SECT J3 N°91 CYM -RABAT à RIAD OULED MTAAS 01 N° 386 -TEMARA.  
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Temara Le 26/10/2020 sous le numéro 131091.

N° 2326/PA

LEVA TRACK  
CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 24/02/2023 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivants :  
Objet : NEGOCIANT, TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS  
Dénomination : LEVA TRACKSARL AU  
Siège : 1 Rue Ibn Toumert Rdc Appartement N°1 Imm Sarb-Rouny Mohammedia  
Durée : 99 ans.  
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune

- Mr SAID ECHCHA-

RIY100 000,00 DHL  
Gérance -Mr SAID ECH-  
CHARYGÉRANT.  
Année sociale : 1er janvier  
au 31 décembre.  
Bénéfice : 5% à la réserve  
légale, le solde est attribué  
aux parts.  
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 28/03/2023 sous le numéro 32699.

N° 2327/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TETOUAN  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 08/2023

Le jeudi 27 avril 2023 à 11h  
il sera procédé, dans les  
bureaux de la Direction  
Provinciale de l'Equipe-  
ment et de la logistique de Tétouan, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : Réalisation des prestations topographiques pour l'immatriculation des parcelles du domaine public de l'autoroute relevant de la province de Tétouan et de la préfecture de M'diq-Fnideq.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipe-  
ment et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau

des Marchés), sis à : 203,  
Quartier Administratif,  
Avenue 9 Avril BP 746 Te-  
touan. Tel n° 0660192138, il  
peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés de l'Etat  
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : Soixante-  
Seize mille huit cent qua-  
tre-vingt Dirhams (76  
680,00dh)

L'estimation des travaux  
fixée par le maître d'ou-  
vrage est : Deux millions  
cinq cent cinquante-six  
mille dirham (2 556  
000,00DH TTC) toutes  
taxes comprises.

Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-  
sitions de l'article 27, du  
décret n° 2-12-349 du 08  
Joumada I 1434

(20/03/2013) et l'arrêté de  
madame la ministre de  
l'Economie et des finances  
n° 21.1982 du 14/12/2021,  
relatif à la dématérialisation  
des procédures des  
marchés publics et des  
garanties pécuniaires (bulletin officiel n°7104 du  
30/06/2022)

Les concurrents doivent  
transmettre obligatoirement leurs dossiers par  
voie électronique via le  
portail marocain des  
marchés publics  
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 04du règlement  
de consultation.

Les concurrents non instal-  
lés au Maroc sont tenus de  
fournir l'équivalent des  
pièces conformément à  
l'article 04 de règlement de  
la consultation.

N° 2328/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE FKH BEN SALAH  
COMMUNE DE FKH BEN SALAH

AVIS D'ANNULATION  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX N° 02/2023

Le Président du Conseil Communal de Fkih Ben  
Salah, porte à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert N°02/2023 concernant l'Attribution du droit de concession pour l'exploitation des installations de la piscine communale de la commune de Fkih Ben Salah, pour une durée de cinq (05) années non renouvelables, prévu le 10/04/2023 à 11h, est annulé.

N° 2329/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°20/2023/ABH-GZR

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay  
Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'Appel d'Offres	Objet	Caution Provisoire	Estimation Administrative TTC	Date D'ouverture des plis
20/2023/ABH GZR	Acquisition et installation du matériel de mesure piézométrique et climatologique pour la modernisation du réseau de mesure situé dans la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris.	29 000,00 DH Vingt-Neuf Mille Dirhams	1 485 000,00 DH Un Million Quatre Cent Quatre-Vingt- Cinq Mille Dirhams	27/04/2023 A 12H00min

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et  
Financières à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris sis à Avenue My Ali Chérif BP 18  
Errachidia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics  
(www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris sis à Avenue My Ali Chérif BP 18, Errachidia.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et  
Financières de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des  
plis.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 8 kanda 1435/04  
septembre 2014).

- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés de la division  
des affaires administratives et financières de l'Agence du bassin hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris avenue Moulay Ali  
Chérif à Errachidia, au plus tard le 26/04/2023 à 14h00.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2321/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°21/2023/ABH-GZR

Appel d'offres réservé à la petite et moyenne entreprise nationale (PME)  
Aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue  
Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'Appel d'Offres	Objet	Caution Provisoire	Estimation Administrative TTC	Date D'ouverture des plis
21/2023/ABH GZR	Etude de délimitation des périmètres de sauvegarde et d'interdiction des nappes alimentant les sources de Meski, Tifouassine et Tarda.	16 000,00 DH Seize Mille Dirhams	840 000,00 DH Huit Cent Quarante Mille Dirhams.	27/04/2023 A 12H30min

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et  
Financières à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris sis à Avenue My Ali Chérif BP 18  
Errachidia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics  
(www.marchespublics.gov.ma).

- Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris sis à Avenue My Ali Chérif BP 18, Errachidia.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des Marchés de la Division des affaires administratives et  
Financières de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhèris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 8 kanda 1435/04  
septembre 2014).

- Les petites et moyennes entreprises nationales (PME) sont appelés à produire les pièces complémentaires prévues par  
l'arrêté du ministre de l'Economie et des finances N°3011-13 du 24 hja 1434 (30 octobre 2013) portant  
application de l'article 156 du décret N°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

- Les coopératives unions de coopérative et les auto-entrepreneurs sont appelés à produire les pièces complémentaires  
prévues par le décret N°2-19-69 du 18 roudan 1440 (24 mai 2019) portant application de l'article 25 du décret  
N°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

- Les candidats nationaux doivent produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément faisant  
mention :

- le domaine d'activité : D13 et D20.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2322/PA

**JAWAD INDUSTRIE**  
Constitution  
RC N°32747

I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 01/03/2023 il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

-Dénomination : JAWAD INDUSTRIE  
-Objet Social : REPARATIONS INDUSTRIELLE (EXPLOITANT UN ATELIER)

-Siège social : Bd Al Maghreb Al Arabi Imm Zbairi Zeme Ety Bp 98 Ain Harrouda Mohammedia (M)

-Capital social : 100.000,00 dhs divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :  
- Mr. TRIKO JAOUAD : 1000 PARTS.

- En totalité : 1000 PARTS.

-Durée : 99 ans.

-GERANCE : Est confiée à Mr. TRIKO JAOUAD, gérant associé unique pour une durée illimitée, il aura seul la signature sociale unique.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 04/04/2023 sous le N° 665.

III - La société est immatriculée au RC au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 04/04/2023 sous le N° 750 du registre chronologique.

N° 2332/PA

**AVIS DE PUBLICITE**  
**CONTRAT DE GERANCE LIBRE**

I- Au terme d'un sous-seing privé en date du 14/03/2023, enregistré à CASABLANCA le 22/03/2023 sous les mentions suivantes :

RE : 202300044231450 OR : 4689/2023 il a été arrêté convenu ce qui suit entre : MEL BASSRAOUI EL KEBIR, propriétaire du Restaurant à prix fixe « SNACK », sous l'enseigne : SNACK AHMED, loué à titre de gérance libre le fonds de commerce imma-

triculé sous le N° du Registre de commerce : 410750 au tribunal de commerce de Casablanca, sis à : BD IMAM MALIK RESIDENCE JARDIN MAJORELLE IMM G3 MG 9 BERNOUSSI CASABLANCA à MAGHROUD BRAHIM, CIN ° BB70563, qui accepte la location de ce fonds de commerce avec équipements.

La présente contrat est consenti pour une durée de 3 ans ferme qui commencera le 14/03/2023 et finira le 13/03/2026.

Les deux parties ont convenu sur la valeur locative de six mille dirhams (6.000,00 dhs) mensuellement.

N° 2333/PA

**CONTRAT DE GERANCE LIBRE**

I- Au terme d'un sous-seing privé en date du 16/03/2023, enregistré à Casablanca le 22/03/2023 sous les mentions suivantes :

RE : 202300044601450 OR : 4736/2023 il a été arrêté convenu ce qui suit entre : M.ABOUELALA MAATI, propriétaire du Restaurant à prix fixe « SNACK », sous l'enseigne : SNACK ESPACE ABA ABOUELALA, loué à titre de gérance libre le fonds de commerce immatriculé sous le N° du Registre de commerce : 433102 au tribunal de commerce de Casablanca, sis à : BD IMAM MALIK RESIDENCE JARDIN MAJORELLE IMM G2 MG 8 BERNOUSSI CASABLANCA à MAGHROUD BRAHIM, CIN ° BB70563, qui accepte la location de ce fonds de commerce avec équipements.

La présente contrat est consenti pour une durée de 3 ans ferme qui commencera le 16/03/2023 et finira le 16/03/2026.

Les deux parties ont convenu sur la valeur locative de six mille dirhams

(6.000,00 dhs) mensuellement.

N° 2334/PA

**FIDUCIAIRE**  
**BOUGAFER CONSEILS**  
**CABINET FIDUCIAIRE**  
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 09/02/2023 à SETTAT il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée à AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1- Dénomination: LE SOLAIRE SARL AU

2- Siège social: LOTISSEMENT ALBAYTAR GARAGE NR 127 SETTAT.

3- Objet social: BOULANGERIE PAR PROCEDE MECANIQUE.

Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.

4- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 1000 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité par Mr EL RHAOUTI RAHAL l'associé unique.

5- La Gérance : la société est gérée par Mr EL RHAOUTI RAHAL pour une durée illimitée.

6- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

7- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de 1er instance de Settata et immatriculée au registre de commerce sous le n° : 7375 Le 07/03/2023.N° de dépôt : 98/23.

N° 2335/PA

**PERFORM TRANS - SARL**

Au terme d'une délibération extraordinaire en date du 06 MARS 2023, les associés de la société " PERFORM TRANS " - SARL, ont décidé ce qui suit :

- 1) Extension de l'objet social  
L'article 3 des statuts est modifié en conséquence

- 2) \* Cession des parts: -Mr.Adil MAHMOUH cède à MrMouradMAHMOUH ---500 parts

Le capital social est réparti comme suit entre les deux associés :

Mr.Adil MAHMOUH : 500 PARTS  
MrMouradMAHMOUH : 500 PARTS

Soit au total... 1000 PARTS

Les articles 6 et 7 sont modifiés en conséquence.

- 3) \* Transformation d'une SARL AU en SARL: DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, sous le n° 865100le 03/04/2023. POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 2337/PA

**CONSTITUTION**  
**MEDITERRANEAN**  
**COMPTA EXPERT**  
**CONSULTING SARL AU**

Aux termes d'un acte sous-seing privé du 06/03/2023, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont :

Dénomination : MEDITERRANEAN COMPTA EXPERT CONSULTING SARL AU

Siège : 17 PLACE CHARLES NICOLE RES PASTEUR BUILD ETG 7 N°2 CASABLANCA

Objet : Conseil en gestion d'entreprise, Consulting, sous-traitance de travaux de saisie, assistance et formation en gestion d'entre-

prises, commerce en tout genre.

Capital social : 100000 DHS (CENT MILLE Dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100dhs chacune, toutes attribuées à savoir :

- Mme BELBIKEY AMAL: 1000 parts sociales

La Gérance: La société gérée et administrée par Mme BELBIKEY AMAL pour une durée ILLIMITÉE.

La durée : 99 ans.

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N° 576667.

N° 2338/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL  
CONSEIL PREFECTORAL  
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE  
BUREAU DES MARCHES

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
مجلس اقليم ايت ملول  
مجلس المحافظة  
مكتب الشؤون المالية والممتلكات  
مكتب المصارف

**AVIS RECTIFICATIF**  
**de l'appel d'offres ouvert**  
**N° 05/2023/BP**

Le président du conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que l'avis de l'appel d'offres n° 05/2023/BP relatif aux travaux de requalification des zones des déchets à Poued Souss aux Communes d'Inezgane et d'Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, Publié au journal libération n°9883du29/03/2023, a été rectifié comme suit :

- la date d'ouverture des plis est reportée au jour du 27/04/2023 à 12 heures au lieu de la date du 24/04/2023 à 12heures.

N° 2336/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA SANTE  
ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
DIRECTION REGIONALE DE  
REGION CASABLANCA - SETTAT

**AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°04 2023**  
**PORTANT SUR**

+ FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL MEDICO-TECHNIQUES ET MOBILIERS HOSPITALIERS DESTINES AUX HOPITAUX DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT, EN 08 LOTS SEPARÉS :

Lot N°1 : Achat et installations des équipements de néonatalogie  
Lot N°2 : Achat et installations des équipements d'anesthésie et de soins intensifs  
Lot N°3 : Achat et installation des équipements du bloc opératoire  
Lot N°4 : Achat et installation des équipements de laboratoire  
Lot N°5 : Achat du matériels literies -couchage  
Lot N°6 : Achat des générateurs d'hémodialyse  
Lot N°7 : Achat du matériels thérapie et rééducation fonctionnelle  
Lot N°8 : Achat et installation d'un appareil d'électrophysiologie (ERG+PEV+EOG).

Il est porté à la connaissance des concurrents :

- L'estimation du lot n°3 est de : 7 152 600 MAD (Sept millions cent cinquante-deux mille six cents Dirhams)

au lieu de 7 152 600 MAD (un million cent cinquante-deux mille six cents dirhams).

- Concernant le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers : la référence à l'article 149 a été supprimée.

N° 2331/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE DE MDIQ-ENSDAQ  
COMMUNE DE MARTIL  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE BUDGET ET MARCHES  
BUREAU DES MARCHES PUBLIC

**Annnonce d'annulation d'appel d'offre 01/2023**

Il est porté à tout le monde que l'appel d'offre 01/2023 concernant l'

**ACQUISITION ET INSTALLATION DES BLOCS SANITAIRES**  
**A LA COMMUNE DE MARTIL**

A été annulé suit à l'article 45 du décret des marchés public 02.12.349.

Les descriptifs techniques du CPS vont êtrechangés et l'appel d'offre sera publié plus tard.

N° 2330/PA



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Sport

Botola Pro D1

## Le derby à l'affiche de la 21<sup>ème</sup> manche



La Botola Pro D1 de football, dont le bal a été ouvert dimanche dernier se poursuivra ce soir avec la programmation de la confrontation au sommet de cette manche, le derby Raja-Wydad, dont le coup d'envoi sera donné à partir de 22 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca.

Un match à grand enjeu pour les deux clubs phares de la métropole, fraîchement auréolés de leur qualification au tour des quarts de finale de la Ligue des champions. L'on s'attend à un fort engouement de la part du public, particulièrement celui rajaoui, du fait que la frange des supporters du Wydad, dite « Winners » aurait décidé de

boycotter ce derby pour protester contre les prix élevés des billets fixés entre 100 et 200 dirhams.

Si le Raja est plus ou moins largué dans la course au titre, ce n'est point le cas pour le WAC, deuxième du classement général avec 44 points au compteur, soit deux longueurs de retard sur l'ASFAR qui devra croiser le fer jeudi en nocturne (22h00) au Complexe Moulay Abdellah de Rabat avec le Chabab de Mohammédia.

Par ailleurs, la soirée de lundi a connu la programmation de trois matches. Il y a lieu de citer en premier la victoire de la lanterne rouge, l'Itihad de Tanger, qui a eu raison du FUS par 1 à 0. Quant à la bonne perfor-

mance, elle est à mettre au compte de l'Olympique de Safi, tombeur du Mouloudia d'Oujda dans ses bases, sur ce même score de 1 à 0.

Le match ayant opposé au stade El Abdi à El Jadida le Difaâ local au Moghreb de Tétouan s'est soldé sur un nul blanc, résultat qui confirme le malaise de l'équipe doukkalie qui peine depuis un bon bout de temps à relancer sa machine.

Dimanche, le match UTS-HUSA s'est achevé sur une victoire de la formation tourougoue par 1 à 0, sachant que les rencontres RSB-JSS et OCK-MAS devaient être disputées mardi.

M.B

## Double confrontation amicale Maroc/Cameroun

La sélection nationale féminine U23 disputera deux matches amicaux face à son homologue camerounaise, les 6 et 9 avril au Complexe Mohammed VI de football.

En prévision de cette double confrontation amicale, 24 joueuses ont été convoquées pour un stage de préparation qui se poursuivra jusqu'au 10 avril, indique la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Il s'agit du deuxième stage de préparation de la sélection marocaine U23 fraîchement réunie, précise la même source.

## Journée internationale du sport

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, la Fédération Royale marocaine de rugby, organise, jeudi prochain en partenariat avec l'Institut Royal de formation des cadres Moulay Rachid (banlieue de Salé) plusieurs activités de formation et de rayonnement.

Parmi les ateliers organisés en marge de la célébration de cette journée, figure une session de formation pour le compte de la première promotion d'entraîneurs de rugby, dont bénéficieront les enseignants de l'éducation nationale et les étudiants de l'Institut Royal de formation des cadres Moulay Rachid, à partir de 10h30, outre des cours sur les notions de base du rugby au profit de 100 élèves de l'enseignement primaire, à partir de 12h.

Un match d'exhibition "Rugby à XV féminin" sera également organisé à partir de 15h30.

A cette occasion, il sera procédé à 13 heures à la signature d'une convention de partenariat et de coopération entre la FRMR et l'Institut Royal de formation des cadres Moulay Rachid.

## Grand Prix Hassan II

### Elimination d'entrée de trois tennismen marocains

Les tennismen marocains Reda Bennani, Elliot Benchetrit et Younes Lalami Laaroussi ont été éliminés, lundi à Marrakech, au premier tour de la 37<sup>e</sup> édition du Grand Prix Hassan II de tennis, un événement sportif de grande envergure placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Reda Bennani, qui s'était qualifié dimanche pour le tableau final de cette épreuve comptant pour le circuit ATP mondial, après sa victoire face au Tchèque Vit Kopřiva en deux sets (7-6 et 7-5), a été battu par l'Italien Andrea Vavassori, en deux sets (6-2 et 6-3).

Elliot Benchetrit, l'autre représentant du tennis marocain engagé dans le tableau final grâce à une wild-card, a été éliminé par l'Espagnol Jaume Munar, en deux sets (6-4 et 6-4).

Leur compatriote Younes Lalami Laaroussi, qui a également participé au tableau final grâce à une wild-card, a été éliminé par une grosse raquette de la trempe de l'Australien Alexei Popyrin (95<sup>e</sup> mondial), en deux sets (6-3 et 6-2).

Le choc entre le Français Hugo

Gaston, classé 104<sup>e</sup> mondial, et l'Allemand, Jan-Lennard Struff, classé 100<sup>e</sup> mondial, a tourné en faveur du Français (3-6, 6-4 et 7-5).

Côté doubles, le duo britannique composé de Daniel Evans et Johnny O'Mara a été éliminé par le duo tchèque composé de Roman Jebavý et Adam Pavlásek, en deux sets (6-3 et 6-2).

Les compétitions de la 37<sup>e</sup> édition du Grand Prix Hassan II de tennis, épreuve du circuit ATP Tour 250, ont démarré, dimanche au Royal Tennis Club de Marrakech (RTCMA), avec les matchs qualificatifs pour le tableau final de cette prestigieuse manifestation sportive.

La 37<sup>e</sup> édition du Grand Prix Hassan II, qui demeure le seul tournoi de ce niveau sur le continent africain, connaît la participation de joueurs de classe mondiale, notamment l'Italien Lorenzo Musetti, classé 21<sup>e</sup> mondial, le Britannique Daniel Evans (29), le Belge David Goffin (40), tenant du titre, et le Français Benjamin Bonzi (45).

Voici, par ailleurs, les résultats complets de cette journée :

#### Simple :

- Dimitar Kuzmanov (Bulgarie) bat Hugo Grenier (France) : 6-3, 4-6 et 6-0.
- Riccardo Bonadio (Italie) bat Artur Kazaux (France) : 6-4, 6-7 et 6-3.
- Andrea Vavassori (Italie) bat Reda Bennani (Maroc) : 6-2 et 6-3.
- Hugo Gaston (France) bat Jan-Lennard Struff (Allemagne) : 3-6, 6-4 et 7-5.
- Elias Ymer (Suède) bat Nicolas Moreno de Alboran (WMA) : 7-6 et 6-4.
- Jaume Munar (Espagne) bat Elliot Benchetrit (Maroc) : 6-4 et 6-4.
- Francesco Passaro (Italie) bat Aslan Karatsev (Russie) : 7-5, 3-6 et 6-3.
- Alexei Popyrin (Australie) bat Younes Lalami Laaroussi (Maroc) : 6-3 et 6-2.

#### Doubles :

- Ivan Spanov et Mate Spanov (Serbie) battent Botić van de Zandschulp et Tallon Griekspoor (Pays-Bas) : 6-4, 5-7 et 10-5.
- Roman Jebavý et Adam Pavlásek (République Tchèque) battent Daniel Evans et Johnny O'Mara (Grande-Bretagne) : 6-3 et 6-2.

## Match d'exhibition à la place Jemaâ El Fna

Des stars mondiales du tennis ont participé, dimanche à la mythique place Jemaâ El Fna à Marrakech, à un match d'exhibition organisé dans le cadre de la 37<sup>e</sup> édition du Grand Prix Hassan II de tennis, une manifestation sportive de grande envergure placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Rehaussé par la participation de l'ancien international marocain Younes El Aynaoui, du directeur du Grand Prix Hassan II de tennis, Hicham Arazî, du tennismen marocain Adam Mounzer et du champion français Richard Gasquet, 40<sup>e</sup> mondial, cet événement socio-sportif a pour objectif de vulgariser ce sport auprès d'un large public et des jeunes générations, tout en les incitant à affluer en masse vers les Courts du Royal Tennis Club de Marrakech (RTCM) pour assister aux différents matches programmés lors de cette nouvelle édition, qui se poursuivra jusqu'au 9 avril dans la cité ocre.

Lors de ce match, les tennismen ont fait de leur mieux pour le grand plaisir

du public qui a afflué en masse à la place Jemaâ El Fna, faisant le bonheur de nombreux jeunes qui ont pu approcher et échanger quelques petites balles jaunes avec leurs stars préférées.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des orientations de la Fédération Royale marocaine de tennis (FRMT) visant à rapprocher ce sport du plus grand nombre de jeunes au sein des quartiers populaires qui regorgent d'énormes talents désireux de s'adonner à la pratique de cette discipline sportive.

Le tennismen français Richard Gasquet a fait part de son immense joie de participer au Grand Prix Hassan II, une épreuve majeure du circuit ATP Tour 250 qui ne cesse, d'une édition à l'autre, de drainer des tennismen de renommée mondiale.

Dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, il a salué l'initiative d'organiser ce match d'exhibition à la place Jemaâ El Fna, avec la participation de grands champions comme Younes El Aynaoui, icône de ce sport.